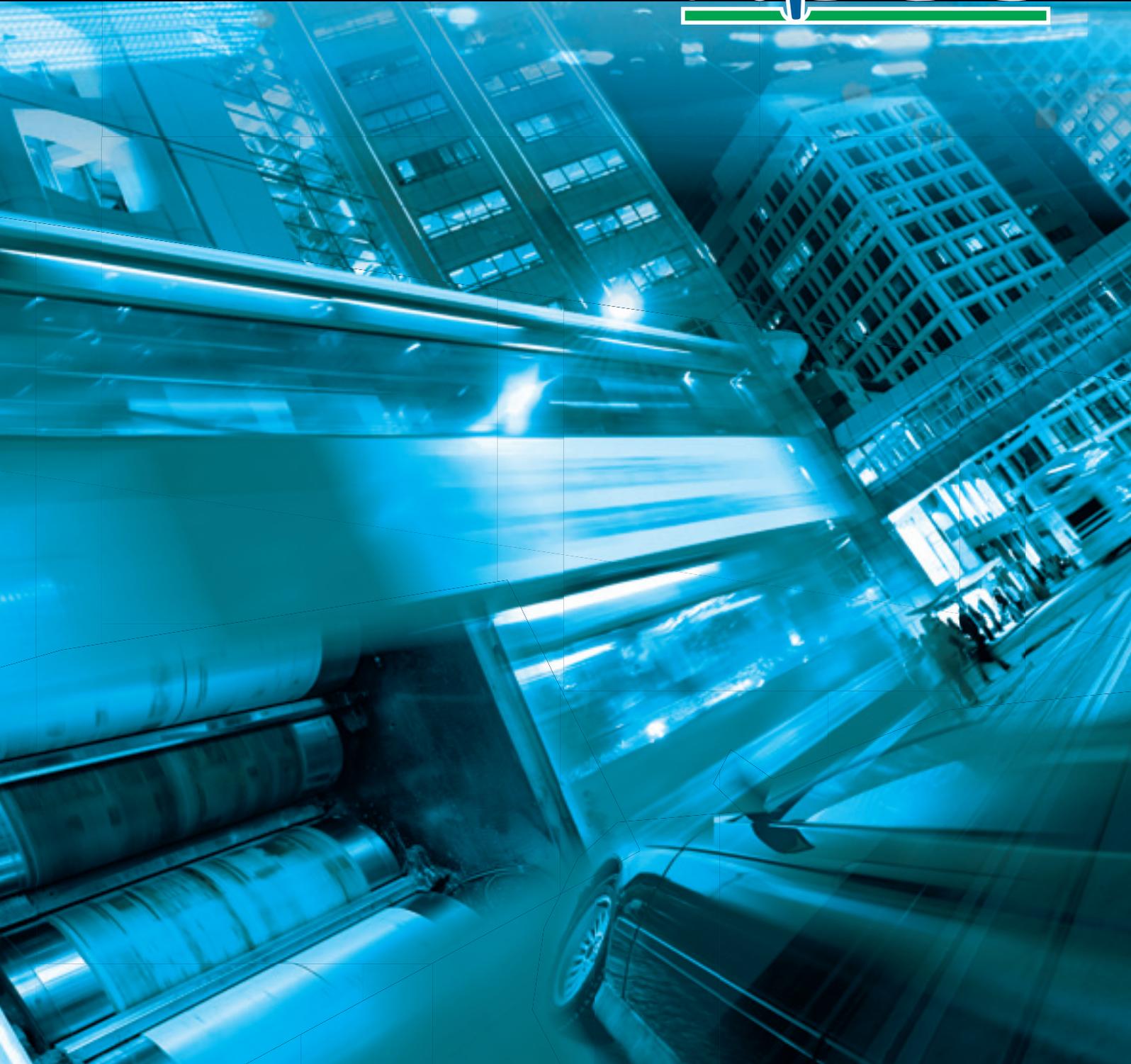




fipec

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009



Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs



SOMMAIRE

● Allocution du Président	7
● Rapport du Délégué Général.....	11
● Rapport d'Activité Économique.....	16
● Rapport d'Activité Sociale.....	23
● Rapport d'Activité Technique et Réglementaire	29
● Statistiques.....	41

Président Honoraire

M. MAGNAN

Président

M. DUFOUR

Vice-Président

P. PERISSE

Président Adjoint

J. GUYOT

Trésorier

P. FREMAUX

Délégué Général

M. LE TALLEC

Conseil d'Administration

J.M. BARKI

G. BENICHOU

R. BRANDEL

J. des BUTTES

J.F. CORBINEAU

B. DELANOÉ

M. DUFOUR

G. EICHOLZ

P. FREMAUX

G. GAILLARD

J.M. GREINDL

J. GUYOT

P. HOAREAU

H. JARDIN

C. KLOPFENSTEIN

J. MENICUCCI

P. PERISSE

S. PESTOUIRE

L.P. REYNAUD

E. SAUER

J.M. SCHMITT

J. SION

GROUPEMENTS-COMMISSIONS

Groupements professionnels peintures

- *Anticorrosion et Marine*

Président : PH. CABARET

- *Bâtiment*

Président : P. HOAREAU

Vice-Pdt : J.F. CORBINEAU

- *Carrosserie*

Président : J. PAPACHRYSSANTHOU

- *Grand Public*

Président : C. BRIDOUX / F. CORDA

- *Industrie*

Président : G. EICHOLZ

Commissions Colles, Adhésifs et Mastics

- *Bâtiment*

Président : R. LACOSTE

- *Colles Structurales*

Président :

- *Cuir Chaussures*

Président : A. REDE

- *Papier Carton*

Président : F. FARDEL

Autres Commissions

- *Acheteurs Peintures*

Président : A. DUFOUR

- *Technique Générale*

Président : S. FOUQUAY

- *Technique AFEI*

Présidente : D. LEJEUNE

- *Sociale*

Président : T. AMOURI

- *ITE*

Président : N. ENSMINGER

- *Enduits*

Président : H. JARDIN

- *Environnement*

Président : G. CHEVILLARD

Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

FIPEC : Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Internet : www.fipec.org

Président - Michel DUFOUR

Tél. : 01 53 23 00 09

e-mail : president@fipec.org

Délégué Général - Michel LE TALLEC

Tél. : 01 53 23 00 09

e-mail : dirgen@fipec.org

Assistante Direction Générale - Maria GILLET

Tél. : 01 53 23 00 09 - e-mail : admfipec@fipec.org ou president@fipec.org

Affaires Techniques et Réglementaires

Claudie MATHIEU / Nadège GAUVIN

Philippe BRUNET / Pascale BLANCHON

Tél. : 01 53 23 00 08 - e-mail : dirtech@fipec.org

Affaires Économiques et Communication - Mme Dominique AYOUL

Tél. : 01 53 23 09 83 - e-mail : direco@fipec.org

Affaires Sociales et Juridiques - Isabelle MORIN-GIRARD / Nadia LUCE

Tél. : 01 53 23 00 04 - e-mail : dircoc@fipec.org

Comptabilité et statistiques - Sylvia METIER

Tél. : 01 53 23 00 06 - e-mail : stateco@fipec.org

Accueil et services Généraux - Christine HUCK

Tél. : 01 53 23 00 00 - e-mail : reunion@fipec.org

Peintres & Peintures pour la France

Dorothee BRUCHET - Tél. : 01 47 23 64 48 - e-mail : dorothee.bruchet@fn deco.fr

CEPE : Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, des Encres d'Imprimerie et des Couleurs d'Art

BRUXELLES - Directeur Général : M. Jan VAN DER MEULEN

Internet : www.cepe.org

FEICA : Fédération Européenne des Industries des Colles, Adhésifs et Mastics

Secrétaire Général : M. Bernard GHYOOT

Internet : www.feica.com

IPPIC : International Paint & Printing Ink Council

Internet : www.ippic.org



**Syndicat National des Industries
des Peintures, Enduits et Vernis (SIPEV)**

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Pascal Hoareau

Correspondant : Mme Maria GILLET



**Association Française des Industries
Colles Adhésifs et Mastics (AFICAM)**

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Jacques GUYOT

Correspondant : Mme Dominique AYOUL



**Association des Fabricants de Couleurs
pour l'Art, le Loisir, l'Enseignement (AFCALE)**

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Eric SAUER

Correspondant : Mme Maria GILLET



**Association des Fabricants d'Encres
d'Imprimerie (AFEI)**

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Jean-Michel SCHMITT

Correspondant : Mme Maria GILLET



ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Avant de passer la parole à Monsieur LE TALLEC sur l'activité de la FIPEC, je voudrais m'adresser aux membres de notre conseil d'administration, des divers commissions et groupements qui animent notre fédération.

L'activité et la réussite de nos missions reposent sur la présence et la participation active de personnalités qui consacrent une partie de leur temps à gérer le domaine collectif de nos professions. Qu'ils en soient tous remerciés.

Les comptes rendus des réunions ont été adressés aux adhérents, ils révèlent l'abondance, la complexité et l'opportunité des sujets traités.

... L'abondance des sujets à traiter et des contacts à établir nous oblige à faire des choix et nous organiser en conséquence...

Des réunions sectorielles et des commissions diverses ont été organisées tout au long de l'année avenue Marceau, certaines ont dû se tenir à l'extérieur en raison du nombre des participants.

La journée Fipec s'est déroulée le 27 mai 2009. Elle a été un succès tant en participation qu'en qualité des interventions.

En cours d'année votre président, votre délégué général et d'autres personnalités de la profession ont parti-



cipé aux réunions des organisations européennes de CEPE, d'EUPIA et de FEICA et au sommet mondial de l'IPPIC et de COATINGS CARE.

En France nous avons eu de nombreux contacts, à différents niveaux, avec le MEDEF, l'UIC, la Parachimie, les organismes gouvernementaux auxquels nous sommes rattachés et avec certains députés européens.

Notre conception du travail en filière nous a amenés à assurer des contacts et des actions avec les organisations professionnelles de nos clients et de nos fournisseurs.

Dans le domaine de la formation, nous avons apporté notre concours à l'ITECH qui a manifesté sa satisfaction pour votre soutien et pour vos versements d'une part importante de sa taxe

d'apprentissage. Nous avons soutenu également les actions de l'AFPEV en harmonie avec l'AFTPV.

L'abondance des sujets à traiter et des contacts à établir nous oblige à faire des choix et nous organiser en conséquence. Depuis toujours nous analysons les activités de notre organisation et nous la dirigeons pour la maintenir à niveau et pour améliorer ses performances.

Nous avons abouti fin 2009 à une proposition de modernisation et d'adaptation qui a été discutée, acceptée et votée lors des assemblées générales extraordinaires tenues en janvier 2010. Cette analyse nous a confirmé que la représentation patronale des entreprises est une nécessité incontournable sur tous les plans, économiques, sociaux,



techniques et à tous les niveaux, régional, national, européen et mondial. Elle nous a confirmé aussi que l'étude des problèmes doit être de plus en plus approfondie et relever dans chaque domaine de l'intervention de personnalités de plus en plus spécialisées.

Elle nous a confirmé enfin que l'union fait la force, que cette force est acquise par l'union des entreprises dans des syndicats et qu'elle est accrue lorsque plusieurs syndicats peuvent s'unir dans une fédération.

La fédération apporte une logistique commune qui réduit les coûts, elle développe une notoriété accrue et se dote d'une parole plus écoutée.

La Fipec permet cette union entre plusieurs syndicats qui rassemblent des entreprises exerçant des métiers différents mais qui ont eu des raisons

historiques, économiques, sociales et techniques de se rassembler.

Ce rassemblement s'est opéré pas à pas depuis plusieurs années pendant lesquelles nous avons appris à vivre ensemble dans un monde industriel qui ne cesse de fortement évoluer. Il était donc temps, une nouvelle fois, de recadrer notre structure et de l'insérer dans un ensemble plus cohérent.

Cette structure implique que chacun des syndicats qui représente un métier différent et spécifique exerce en toute indépendance son mandat.

C'était déjà le cas pour trois des syndicats :

- Encres d'imprimerie.
- Colles et adhésifs.
- Couleurs pour l'art le loisir et l'enseignement.

Par contre, les industriels des peintures étaient depuis l'origine répartis entre plusieurs syndicats régionaux et le traitement de leurs problèmes se faisait suivant les cas par la Fipec ou par les syndicats régionaux.

La Fipec qui, à son origine, était uniquement dédiée aux peintures avait gardé dans ses attributions certaines activités propres aux peintures qui aujourd'hui n'ont plus leur place dans la Fipec et n'intéressent pas les représentants des autres métiers.

C'était le cas des groupements peinture Carrosserie, Grand public, Bâtiment, Industrie, Anticorrosion/marine dont l'existence était régie par le Règlement Intérieur de la Fipec où ils n'avaient plus leur place.

Ces groupements qui ont un poids important dans l'activité syndicale ont retrouvé leur vraie place à l'intérieur

du syndicat national peinture issu de la réunion de tous les syndicats régionaux. Ce syndicat national peinture-SIPEV- s'est réuni ce matin en assemblée générale ordinaire. Il s'était réuni en assemblée générale extraordinaire le 14 janvier 2010 pour approuver ses statuts et son Règlement Intérieur et élire les membres de son Comité de Direction qui se sont réunis à leur tour pour élire le Président : Monsieur HOAREAU, Le Vice Président : Monsieur GREINDL, et le Trésorier : Monsieur JARDIN.

... La fédération apporte une logistique commune qui réduit les coûts, elle développe une notoriété accrue et se dote d'une parole plus écoutée...

La Fipec est donc depuis janvier 2010 une fédération qui réunit 4 syndicats nationaux représentant les entreprises engagées dans 4 métiers différents.

- SIPEV, pour les peintures, Enduits et Vernis.
- AFEI pour les encres d'imprimerie.
- AFICAM, pour les colles, adhésifs et mastics.
- AFCALÉ, pour les couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement.

Cette structure allégée est plus cohérente, plus logique et plus précise. Elle renforce la Fipec dans sa mission de représentation. Elle lui permet de remplir encore mieux son rôle fédérateur que nous avons défini il y a une

trentaine d'années à l'occasion de la célébration de son centenaire

Nous avons déclaré ce jour là que la Fipec doit être une fédération composée de syndicats pour être :

- Un « carrefour de compétence », qui étudie, consulte, coordonne et informe.
- Un « centre de documentation », qui recherche, analyse, regroupe et diffuse.
- Une base « d'action collective », qui représente, intervient, communique et conseille la collectivité des adhérents.

Les transformations que nous avons votées et adoptées en 2010 sont donc conformes aux objectifs que nous avons arrêtés autrefois et aux conditions que nous avons fixées récemment de ne pas supprimer les organes existant dans l'organisation actuelle qui donne satisfaction.

Dans cette évolution de la Fipec un pas important a été fait fin 2009 avec son entrée dans le Groupe de Fédérations Industrielles (G.F.I.). Je laisserai Michel LE TALLEC qui a été l'artisan de ce rapprochement développer dans son rapport les missions et actions du GFI. Vous avez été informés par le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 3 décembre 2009 à laquelle Messieurs Yvon JACOB, président du GFI et Thierry NOBLOT délégué général nous ont fait le plaisir et l'honneur de participer.

Je rappellerai aussi, à titre d'exemple de nos activités, les démarches avec certains organismes de nos filières dans le cadre de la mise en place de la loi LME et de son volet « délais de paiement ».

... Cette structure allégée est plus cohérente, plus logique et plus précise. Elle renforce la Fipec dans sa mission de représentation...

Nous avons conclu quelques accords dérogatoires. Par contre malgré nos interventions nous n'avons pas réussi à infléchir les positions de nos fournisseurs et distributeurs de matières premières qui s'en sont tenus à la stricte application des termes de la loi LME.

L'année 2009 et le début de 2010 nous ont apporté la confirmation qu'en période de crise beaucoup de situations sont révisées.

Nous l'avons constaté dans le domaine public où tout est remis en question, les universités, l'administration, les retraites, la protection sociale...

Nous l'avons ressenti dans notre environnement industriel, commercial et financier.

Nous pouvons nous féliciter de ne pas être restés sourds et aveugles mais d'avoir réagi et de nous être adaptés aux circonstances.

Voilà ce que je voulais vous dire concernant la Fipec.

Je terminerai en évoquant la période troublée que nous avons traversée cette année.

2009 a démarré dans un climat de crise profonde intervenue en 2008 et pas encore terminée.

A l'exception de quelques pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil, 2009 a été une année de récession pour tous. Elle s'est déroulée heureusement dans des conditions un peu meilleures que celles annoncées en fin d'année 2008.

On peut constater que les menaces que nous avons ressenties ont été pour beaucoup une opportunité pour évaluer leur situation et repenser leur avenir.

On peut noter avec optimisme que l'économie mondiale dans laquelle nous évoluons dispose d'un énorme potentiel de croissance avec une épargne considérable, avec une croissance démographique persistante, avec des progrès technologiques et scientifiques qui ne cessent de se développer.

Les métiers rassemblés dans la Fipec ont pour la plupart une histoire très ancienne et ont traversé de nombreuses crises économiques dont ils sont sortis victorieux.

Tout nous permet de croire qu'il en sera de même dans les années qui viennent si nous savons nous équiper pour réfléchir et agir dans les bonnes directions.

Merci à tous au nom de la profession et bon courage pour un avenir que nous nous efforcerons encore tous ensemble d'améliorer.

Alors bon courage à tous collectivement et individuellement.

Michel DUFOUR



RAPPORT DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

L'année 2009 imprimera dans nos mémoires la fin de l'hégémonie économique des pays industrialisés tombés en récession.

- **-2,4%** de croissance aux Etats-Unis ;
- **-4%** en zone Euro ;
- **-5%** au Japon.

Ces pourcentages comparés à ceux de la croissance chinoise, + de 8,7% et de l'Inde + 5,8% démontrent sans ambiguïté que les équilibres sont totalement bouleversés.

Pour éviter le pire les 20 principaux États de la planète auront injecté en 2009 et 2010, 5 000 milliards de dollars dans des plans de relance et dans des programmes de soutien au secteur financier.

Au sein de l'Union européenne la crise n'a pas atteint toutes les économies de la même façon. Les plus touchées ont été celles où s'épanouissaient les bulles immobilières les plus volumineuses, comme l'Espagne ou l'Irlande. A l'exception de la Pologne qui n'a pas connu de décroissance, les États d'Europe centrale se sont enfoncés dans une récession parfois dramatique.

En France, 2009 s'annonçait comme une année catastrophique, en fait elle l'aura été moins que prévu et a été meilleure en comparaison avec nos voisins européens.

La récession n'aura été que de **-2,2%**, la prévision était de **-3%**.

Les fermetures d'usines se sont multipliées, le chômage a explosé, les déficits budgétaires et sociaux ont atteint **8,5%** du PIB.

30 milliards d'euros ont été injectés

pour soutenir les entreprises et aider les ménages les plus exposés.

La bonne nouvelle aura été pour le pouvoir d'achat qui aurait gagné selon l'INSEE environ 2% aidé par la faiblesse de l'inflation.

Pour les entreprises la suppression partielle de la taxe professionnelle aurait dû réduire de plusieurs milliards l'imposition des entreprises à partir de 2010, elle sera compensée par d'autres taxes qui viendront limiter les effets positifs de la suppression partielle de la TP.

Une bonne nouvelle cependant, l'annulation de la mise en place de la taxe carbone qui aurait encore accablé notre industrie, et l'ensemble des consommateurs.

Espérons que cette année la croissance, stimulée par les différentes réformes en cours, par les plans de soutien, par les retombées probables du Grand Emprunt pour l'Industrie permettront d'entrevoir la fin de la crise.

La Fipec, au cours de l'exercice 2009 s'est adaptée et a anticipé pour réagir à l'évolution de son environnement et se donner les moyens de répondre au mieux aux exigences des années futures.

Deux exemples : la modernisation de son organisation, l'adhésion au GFI.

Concernant la modernisation de l'organisation « Peintures », le Président Michel DUFOUR vient de répreciser l'historique, les motivations et les évaluations qui ont été menées pendant plusieurs années. Elles ont permis entre autres d'aboutir à la création d'un syndicat national Peinture (SIPEV).

Cette décision apporte aux métiers de

la Peinture une meilleure visibilité, plus de cohérence et de force dans leur organisation.

Concernant la place de la FIPEC dans l'univers industriel, j'aimerais insister sur l'importance pour la fédération d'avoir rejoint le GFI.

Créé en 1988, le GFI (Groupe des Fédérations Industrielles) rassemble les plus importantes fédérations industrielles françaises et représente environ 80% de l'industrie.



... Concernant la place de la FIPEC dans l'univers industriel, j'aimerais insister sur l'importance pour la fédération d'avoir rejoint le GFI...

L'industrie et les services qui lui sont directement liés, contribuent en France à près de 40 % du Produit Intérieur Brut (PIB), 82 % des exportations et 85 % de la recherche et développement du secteur privé.

Le GFI poursuit deux objectifs essentiels :

- Valoriser le rôle fondamental de l'industrie qui détient les clés d'une croissance forte et durable : progrès technologiques, activités de production et services donc emploi, protection de l'environnement, expansion internationale ;



- Promouvoir et défendre toute initiative pouvant favoriser l'activité et le développement de l'industrie et améliorer son environnement, tant au plan national qu'europpéen.

Le GFI conduit en permanence des actions auprès des pouvoirs publics, de l'ensemble des acteurs économiques et des relais d'opinion.

Le GFI concentre au MEDEF les fédérations industrielles qui en sont membres. Ces fédérations industrielles, au plan européen, sont affiliées aux fédérations européennes de leurs secteurs. Le MEDEF les représente au sein de « Business Europe ».

Le GFI, grâce à son organisation et à la volonté de ses fédérations, permet d'approfondir une réflexion commune et de faire des propositions aux pouvoirs publics afin de conduire la politique la plus favorable au développement de l'industrie. Il dispose pour cela de l'instrument de concertation avec l'Etat que constitue la Commission Permanente de Concertation pour l'In-

dustrie (CPCI), qui est un lieu de dialogue, de réflexion et de proposition pour l'industrie, l'Etat et l'administration ; La CPCI créée à la double initiative du GFI et du Gouvernement par un décret interministériel du 25 juin 1996, fonctionne sur une base paritaire entre les mandataires du GFI et l'Administration, établit annuellement un rapport sur la situation de l'industrie française et formule des recommandations pour l'évolution des législations, réglementations et structures qui concernent les entreprises industrielles. La session plénière oriente et valide les travaux de ses sept sections spécialisées par thème.

Il est probable que la structure de cette commission évolue en 2010, suite aux États Généraux de l'Industrie et soit remplacée par la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI).

Ce rapprochement avec le GFI ne fera que renforcer nos actions au MEDEF dans toutes les instances avec lesquelles nous entretenons les meilleurs rapports depuis de nombreuses années.

Nous constatons également que les sujets partagés avec l'UIC ne font que progresser pour le plus grand bien de la Parachimie et de nos adhérents.

Par ailleurs nous affirmons notre présence aux niveaux européen et international par notre implication et notre assiduité aux assemblées générales des organisations de nos métiers, CEPE, EUPIA, FEICA et IPPIC, et aux différentes commissions de chacun de ces organismes.

L'exercice 2009 a été marqué, entre autres, par les États Généraux de l'Industrie.

Les États Généraux de l'Industrie ont réalisé une mobilisation sans précédent des acteurs économiques et sociaux autour des enjeux de l'avenir de l'industrie et de ses emplois en France.



... L'exercice 2009 a été marqué, entre autres, par les États Généraux de l'Industrie...

Les États Généraux ont valorisé le rôle de l'industrie, dans l'économie nationale et l'emploi. Ils ont permis d'affirmer l'importance déterminante de l'industrie en termes de progrès scientifiques et techniques qui ont un impact dans le domaine social et sociétal.

La Fipec a participé activement à l'un des 10 groupes de travail « biens inter-

médiatiques, biens d'équipement et éco-industrie ».

Ses représentants ont particulièrement argumenté pour une réglementation mieux adaptée aux enjeux de nos métiers :

- Éviter l'exception française et rester au niveau de l'Europe ;
- Procéder systématiquement à des études d'impact ;
- Promouvoir les matières premières bio-sourcées ;
- Favoriser une approche fondée sur des engagements volontaires et une concertation basée sur des objectifs arrêtés en commun plutôt que sur le répressif (exemple : la convention CMR peintures) ;
- Soutenir la normalisation ;
- Renforcer le contrôle des marchandises à l'importation et sur les lieux de vente et non pas uniquement sur les sites de production du territoire national.

Cette mobilisation nationale réalisée par les États Généraux de l'Industrie vise avant tout à la sauvegarde et au développement des entreprises industrielles nationales et de leurs emplois. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que les pouvoirs publics procèdent à des choix politiques judicieux indispensables pour qu'ils se transforment en succès effectifs pour nos entreprises et plus généralement pour l'économie française.

2009 a été pour la plupart des adhérents des syndicats membres de la Fipec une mauvaise année, pour certains une très mauvaise année. Nous avons enregistré des reculs en chiffres d'affaires particulièrement significatifs dans les produits destinés à l'industrie

que ce soit dans les peintures, les colles, adhésifs et mastics. Ces reculs ont été de -20% avec des pointes à -60% en volume dans certains cas.



Dans les autres secteurs peintures on a constaté en moyenne :

- En automobile, -15% réparation, -20% en 1^{ère} monte constructeurs, -50% en poids lourd ;
- Bâtiment -4% ;
- Grand public -4% ;
- Marine/anticorrosion -10%.

Les encres d'imprimerie ont subi un recul moyen de 8,4% par rapport à un exercice précédent déjà lui aussi en croissance négative.

Dans ce contexte, les permanents de la FIPEC ont su réagir, ils se sont plus que jamais investis afin d'apporter dans cette période de crise le support maximum aux entreprises adhérentes et aux filières qu'elles soutiennent.

Le rapport 2009 FIPEC qui vous a été distribué rappelle et analyse pour chacun de nos trois secteurs d'activité l'essentiel des interventions réalisées au cours de l'année.

Ce rapport comme ceux des années précédentes est pour vous et vos collaborateurs un recueil d'informations et de références.

Je vous propose de le consulter car vous y trouverez non seulement des informations spécifiques mais le compte rendu détaillé des travaux réalisés à la Fipec par vos collaborateurs et nos permanents.

Ce rapport annuel et les comptes rendus rédigés après chaque réunion de nos différents organes sont pour les délégués des Entreprises à notre Assemblée Générale les meilleurs instruments pour juger notre activité et suggérer toutes améliorations qui pourraient être apportées à notre fédération.

Pour ne pas trop allonger mes propos et respecter notre horaire, j'évoquerai rapidement quelques points essentiels traités dans le rapport 2009. Je rappelle que ce rapport est un complément et un résumé des nombreuses informations contenues dans les comptes rendus adressés tout au long de l'année, par chacun de nos départements.

Concernant le département économique :

- Commentaires sur la conjoncture économique et les perspectives ;
- Gestion et évolution des statistiques ;
- Législation économique et fiscale :
 - La loi LME et les accords dérogatoires ;
 - Réforme de la taxe professionnelle ;
 - Taxe carbone et la TGAP ;
- Animation des groupements sectoriels peintures et colles et des commissions ;
- Film SIPEV sur les peintures ;
- Outils de communication Fipec comme le magazine l'Essentiel, la lettre d'information aux chefs d'entreprise et le site Internet ;
- Relations presse ;
- Actions de communication sectorielles.

Concernant le département social :

- Nouvelle convention relative à l'assurance chômage ;
- Relèvement de 600 à 1000 heures du contingent d'heures indemnisables au titre du chômage partiel et modification de l'assiette de calcul de l'allocation de chômage partiel ;
- Plan d'action contre le chômage des jeunes ;
- Politique d'emploi des seniors, avec accord de branche en fin d'année ;
- Accord inter professionnel sur la gestion sociale des conséquences de la crise ;
- Loi du 24 novembre 2009 relative à la formation professionnelle ;
- Négociation de branche sur les salaires minima ;
- Accord de branche sur le plan d'épargne inter entreprise PEI et PERCOI ;

- Accord cadre national pour l'emploi et les compétences des salariés des industries chimiques ;
- Accord de branche sur le chômage partiel du 10 septembre 2009 ;
- 5 réunions de la commission sociale ;
- Enquête sur les rémunérations ;
- Participation à la commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) ;
- Formation initiale d'ingénieurs et de techniciens à l'ITECH ;
- Formation continue avec ITECH entreprise, AFPEV et C2P.

Concernant le département technique et règlementaire :

- Adoption de la loi de programmation pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;
- Responsabilité élargie des producteurs concernant la gestion des déchets diffus ménagers et création d'un éco-organisme ;
- Cadre règlementaire pour les nanomatériaux ;
- Convention CMR + rédaction d'un guide d'aide à la substitution et programme de formation sur le risque chimique ;
- Affichage écologique : étiquetage des produits contenant des substances volatiles polluantes ;
- Commission concernant l'isolation thermique des bâtiments ;
- Fiches de déclaration environnementales et sanitaires ;
- Travaux avec CEPE et FEICA concernant REACH ;
- Réunions techniques.

Les modifications réalisées fin 2009 début 2010 dans les statuts et règlement intérieur de la FIPEC ont déjà fait la preuve de leur opportunité.

... Les modifications réalisées fin 2009 début 2010 dans les statuts et règlement intérieur de la Fipec ont déjà fait la preuve de leur opportunité...

Les sujets « peintures » ont été concentrés sur le syndicat national SIPEV. Ils ne viennent plus surcharger confusément les programmes des conseils d'administration de la FIPEC.

L'adhésion directe et unanime des fabricants de Peinture au SIPEV renforce la représentativité syndicale des peintures. La représentation régionale éventuelle n'est ni contestée, ni écartée puisqu'il est prévu qu'elle se manifestera et s'organisera au gré des besoins et de la détermination des entrepreneurs régionaux, par la création d'antennes régionales prévues dans le règlement intérieur du SIPEV.

La FIPEC a fait face, année après année, à des situations économiques, sociales, règlementaires de plus en plus complexes et contraignantes. La qualité des collaborateurs délégués par les entreprises et des permanents expérimentés et motivés fait de la fédération un partenaire utile et efficace, et contribue pour ses industries et ses secteurs à bâtir un avenir plus sûr.

Michel LE TALLEC

RAPPORT D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En 2009, le Département des Affaires Économiques et Communication de la FIPEC s'est impliqué dans de nombreux sujets et en particulier :

- Le suivi de la conjoncture économique ;
- La législation économique et fiscale ;
- La gestion des statistiques ;
- L'animation des groupements et commissions ;
- La communication institutionnelle et sectorielle :
 - Le magazine L'Essentiel ;
 - La Journée FIPEC ;
 - Le film des peintures, enduits et vernis ;
 - La refonte du site Internet ;
 - Les travaux avec les filières professionnelles.

CONJONCTURE 2009

Selon les secteurs, la situation a été contrastée, et les entreprises n'ont pas échappé au recul de leurs chiffres d'affaire malgré une amélioration en fin d'année.

Pour les peintures bâtiment et grand public, un redressement progressif a permis de limiter à 4% la baisse en volume. Pour les colles bâtiment le recul est de 7%. Pour l'anticorrosion, le recul est plus marqué, aux alentours de -10%. Dans le secteur de l'industrie qui couvre, tant pour les peintures que pour les colles, des domaines aussi variés que le machinisme agricole, les équipements automobiles, le matériel de transport, le matériel des travaux publics et la cosmétique, les baisses vont de 20% à 60%.

Le marché de la réparation automobile a continué à chuter en volume d'environ 15% et de 11% en valeur.

Les encres d'imprimerie accusent un recul global de 8%. Plusieurs facteurs

expliquent cette contreperformance :

- L'érosion des budgets publicitaires (-15%) ;
- La baisse du lectorat de la presse quotidienne, tendance lourde qui s'amplifie chaque année avec la concurrence d'Internet ; l'impression des magazines réalisée, pour beaucoup, hors de France ;
- Dans le secteur des encres pour l'emballage, le contrecoup de la baisse de la consommation a entraîné celle de l'activité industrielle et de toutes les activités utilisatrices d'emballages flexibles ou de caisses américaines imprimées.

Les couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement ont chuté de 10% en moyenne, toutes activités confondues, même si la fin d'année montrait des signes d'amélioration. Le secteur des Beaux Arts reste néanmoins plus favorable que celui des loisirs créatifs.

Les membres de l'AFCALÉ soulignent le manque de visibilité et les difficultés qui en découlent au niveau de la gestion des flux de production et des approvisionnements. Les exportations ont par ailleurs souffert du taux de change Euro/Dollar.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE ET FISCALE

La Loi de Modernisation de l'Économie et les accords dérogatoires sur les délais de paiement ont été l'actualité phare de la législation économique en 2009. Dans la continuité de 2008, la FIPEC a poursuivi l'accompagnement des adhérents dans l'analyse et la mise en œuvre de cette loi. Une réunion spécifique sur le sujet a été organisée début 2009 avec plus de 40 personnes parmi lesquelles des chefs d'entre-

prise, membres de la Commission des Acheteurs et de la Commission Financière. Avec la participation d'un représentant de la CODINF, organisme spécialisé dans le crédit client, l'objectif de cette réunion était d'apporter des éclaircissements sur certains aspects relatifs à l'application de la loi, de faire le point sur les différents accords dérogatoires en cours de validation, leur échelonnement respectif et leur champ d'application.

Les différents accords dérogatoires ont été signés fin 2008/début 2009 et les décrets, publiés au 1^{er} semestre 2009. Mis en place pour donner le temps aux entreprises de s'organiser, ces accords prévoient un échelonnement dans la réduction des délais de paiement jusqu'à la date butoir du 31 décembre 2011.

Plusieurs secteurs sont concernés : Bricolage - Construction et décoration - Emballages métalliques - Couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement.

Dans le cadre de l'examen de ces accords dérogatoires, la FIPEC a été auditionnée par l'Autorité de la Concurrence.

Poursuivant sa collaboration avec UNIBAL dans la filière bricolage, la FIPEC a participé à une réunion fin 2009 avec les fabricants et distributeurs. L'objectif était de faire le point sur les codes de bonne conduite et l'application de la loi.

La réforme de la taxe professionnelle a été discutée tout au long de l'année 2009. Dans le but d'alléger la charge sur les investissements, ce texte, intégré dans la loi de finances 2010, comporte deux volets :

- Le volet « entreprises » définit les modalités de paiement ;



- Le volet « collectivités locales » prévoit le financement des communes, départements et régions.

D'autres projets dont les impacts financiers sont importants pour les entreprises (taxe carbone ou TGAP), ont également fait l'objet de discussions. Le projet de loi sur la taxe carbone, remis en question par le Conseil Constitutionnel, a été réexaminé par le gouvernement et finalement écarté.

Quelques autres mesures plus favorables aux entreprises ont été décidées ou prolongées, comme le dispositif relatif au crédit d'impôt recherche.

GESTION DES STATISTIQUES

Dans le secteur des peintures, plusieurs statistiques sont publiées régulièrement depuis de nombreuses années : conjoncture mensuelle des marchés anticorrosion, bâtiment et grand public ; statistiques annuelles bâtiment et grand public concernant l'évolution du marché par famille de produits et par circuit de distribution.

Dans le domaine des encres, une statistique mensuelle détaillée par famille de produits est mise à la disposition des membres de l'AFEI. En 2009, une

réflexion a été engagée par le Comité de Direction sur la définition du périmètre et le calendrier des déclarations.

Les membres de l'AFCALE disposent d'un document trimestriel réalisé à partir d'un panel de 11 sociétés qui recense les chiffres trimestriels avec un cumul sur l'année.

Depuis 2004, la Commission des Acheteurs a mis en place des statistiques sur les matières premières.

De nouveaux documents statistiques ont été réalisés en 2009 :

- La statistique annuelle colles bâtiment, initiée par la commission colles bâtiment de l'AFICAM ;
- La statistique pour les produits d'Isolation Thermique par l'Extérieur élaborée par les membres du Groupement Peintures Bâtiment et le SNMI ;
- La statistique enduits en cours de réalisation.

Basées sur un panel représentatif d'entreprises, les statistiques FIPEC sont strictement réservées à ses adhérents. En 2009, des améliorations ont été apportées sur le système automatisé des statistiques pour en faciliter l'utilisation.

ANIMATION DES GROUPEMENTS ET COMMISSIONS

La densité de l'actualité économique et réglementaire a déclenché de fréquentes réunions des groupements et commissions économiques, animées chacune par leur Président. La richesse des échanges d'expériences et de points de vue a donné aux participants un éclairage qui a contribué à mieux appréhender la situation des marchés et leurs perspectives. Les grands indicateurs conjoncturels, les statistiques sectorielles, les évolutions législatives ont été suivies et analysées tout au long de l'année.

- **Les Groupements Peintures Bâtiment & Grand Public** ont consacré plusieurs réunions au décryptage des réglementations et projets relatifs aux déchets, à REACH, à l'affichage et l'étiquetage environnemental, aux biocides...

- **Le Groupement Peintures Grand Public**, suite au départ de M. Christian BRIDOUX, a procédé à l'élection de son nouveau Président, M. François CORDA, Vice-Président Business Development de la société DYRUP. Les thématiques économiques, le suivi des travaux réalisés au sein d'Unibal, avec notamment l'application de l'accord dérogatoire dans le cadre de la L.M.E., l'évaluation des conséquences des réglementations, ont été abordés.

- **Groupement Peinture Carrosserie** : le point d'orgue des activités du Groupement Peinture Carrosserie en 2009 a été la table-ronde organisée le 4 juin. En réunissant les représentants de la filière, l'objectif était de mettre en relief les évolutions de la réparation carrosserie sous l'angle du développement durable et la contribution technologique

et réglementaire des fabricants. Dans sa volonté de sensibiliser aux enjeux réglementaires, les membres du groupement ont engagé une réflexion sur la communication relative au Règlement REACH et ce qu'il implique pour les distributeurs et les carrossiers-réparateurs.

- Groupement Peintures Industrie : sous l'égide de son nouveau Président, Gilbert Eicholz, le Groupement Industrie / Commission peintures liquides s'est réuni le 15 octobre. En complément de la plaquette réalisée courant 2008, mettant en valeur les technologies des peintures industrielles, le groupement a décidé de travailler sur la mise en place d'un label qualité. Il permettrait de valoriser les produits auprès des clients et des pouvoirs publics.

- Groupement Peintures Anticorrosion : en dehors des travaux courants sur les sujets communs à la filière anticorrosion, le groupement a réexaminé le périmètre de la déclaration statistique et redéfini les secteurs et familles de produits concernés.

- Commission Colles bâtiment de l'AFICAM : la commission s'est montrée très active dans sa démarche de filière. Deux groupes de travail ont été créés, l'un sur les FDES, l'autre sur l'Écolabel. Leurs travaux doivent aboutir à la définition et la reconnaissance de référentiels sur lesquels les entreprises pourront s'appuyer pour faire valoir les performances techniques associées aux qualités environnementales de leurs produits.

- Encres d'imprimerie : le Comité de Direction de l'AFEI s'est réuni quatre fois en 2009. La situation économique a été analysée et un point a été fait sur l'application de la Loi de Modernisation de l'Économie. Les membres de l'AFEI

travaillent en étroite collaboration avec sa Commission Technique et participent aux travaux engagés pour la profession au niveau européen et français. Lors de son Assemblée Générale en mai 2009, les statistiques européennes ont été présentées aux membres de l'AFEI.

- Couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement : En 2009 l'activité de l'AFCALE s'est concentrée sur :

- L'analyse du marché ;
- La mise en œuvre, dans le cadre de la Loi de Modernisation de l'Économie, de l'accord dérogatoire pour le secteur des activités manuelles et artistiques et l'audition de l'AFCALE par l'Autorité de la Concurrence ;
- Une plus forte implication dans la normalisation et la prise de contact avec l'AFNOR.

- Commission des Acheteurs : l'activité de la commission a été très dense en 2009. Outre le volet consacré à l'analyse des indicateurs de matières premières comprenant un panel de 15 à 20 sociétés, la commission a examiné différents sujets parmi lesquels la LME et les délais de paiement, REACH et les déchets. La Commission des Acheteurs a également prévu d'entamer des travaux sur les « achats durables ». L'information issue de la Commission des Acheteurs est accessible à l'ensemble des membres de la FIPEC et les courbes d'évolution des indicateurs de matières premières sont présentées lors des réunions du Comité et/ou du Conseil de Direction de l'AFCALE, AFEI et AFICAM.

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

L'évolution permanente de l'environnement économique, social et réglemen-

taire des entreprises adhérentes justifie le déploiement de la communication sur les secteurs industriels. Montrer leur démarche de progrès engagée depuis plusieurs années est un gage de pérennité. Les outils d'information et de communication développés au rythme de l'actualité et des besoins exprimés sont largement diffusés. Ils viennent positionner les industries de la FIPEC comme des modèles de technologie et des acteurs économiques responsables.

L'Essentiel

En 2009, la FIPEC a publié deux numéros du magazine L'Essentiel, destiné aux entreprises adhérentes et à leurs équipes, aux partenaires professionnels et institutionnels, aux leaders d'opinion et pouvoirs publics.



Sa vocation est de faire connaître les métiers de la FIPEC, leur valeur ajoutée et leur développement responsable. En relatant les nombreux travaux engagés par les cellules opérationnelles de la Fédération, le magazine révèle le dynamisme, la proactivité et les prises de position collectives des industriels des peintures, colles, couleurs, encres, adhésifs et mastics, fédérés autour de problématiques communes. Les

dossiers de fond traités dans chaque numéro mettent l'accent sur un sujet d'actualité ou prospectif influant, sur des axes de réflexion stratégiques ou sur un secteur d'activité particulier.

C'est ainsi qu'en 2009, après l'AFICAM et l'AFEI, le secteur des Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement s'est vu consacrer une rubrique pour décrire ses domaines d'intervention, les enjeux réglementaires et les missions de l'AF-CALE, son entité représentative.

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale a justifié un dossier spécial en raison de la richesse de son actualité et des thèmes abordés.

La rubrique Focus a successivement abordé le sujet des nanotechnologies et celui du Département Social de la FIPEC. Une page spéciale « Europe » a également été créée afin de présenter les travaux réalisés par CEPE, FEICA et EUPIA. Elle démontre la cohérence et la complémentarité des missions gérées par les associations au niveau européen et national.

Journée FIPEC et assemblées générales

« Sortir de la crise, état des lieux et perspectives pour nos industries » a été le thème de la table ronde organisée lors de l'Assemblée Générale.

Dans un contexte économique perturbé et perturbant, la FIPEC propose des axes de réflexion et des éléments de réponses à ses adhérents pour traverser les zones de turbulences et en sortir plus forts. En réunissant des experts de haut niveau autour de la table, la FIPEC a donné un accès privilégié à une analyse concrète et surtout sur-mesure ouvrant sur des perspectives réalistes. Qu'ils soient économiques, sociaux,

politiques, financiers ou industriels, tous les aspects préoccupants de la crise ont été abordés :

- Laurent FAIBIS, Président du groupe Xerfi, a fait un point sur les différents paramètres économiques et les perspectives attendues
- Yvon JACOB, Président du GFI et de la FIM, a apporté un éclairage plus spécifique sur la situation des industries. Il s'est attaché aux enjeux financiers et aux besoins de financement des entreprises
- William NAHUM, Médiateur délégué en charge des relations avec les organisations socioprofessionnelles, a détaillé et commenté le dispositif mis en place pour aider les entreprises à faire face à leurs besoins de trésorerie.
- Jean-Frédéric POISSON, Député des Yvelines, Premier Maire Adjoint de la Ville de Rambouillet et Secrétaire National en charge de l'emploi à l'UMP, a évoqué les aspects sociaux auxquels les entreprises sont confrontées.

Une synthèse de la table-ronde a été diffusée à tous les participants de l'Assemblée Générale, aux adhérents et à la presse. Le document est disponible dans la salle de presse du site FIPEC www.fipec.org

Film des peintures, enduits et vernis

A la demande de ses adhérents, le SIPEV avec le concours de la FIPEC a réalisé un film dédié aux peintures, enduits et vernis. La volonté collective est de disposer d'un outil de communication valorisant pour faire prendre conscience des plus-values et de la dimension technologique des pro-

duits... La peinture est partout et joue un rôle fondamental dans la vie quotidienne grâce à ses fonctions protectrices et esthétiques.



Décliné en quatre chapitres - technologies, secteurs, métiers, environnement -, le film donne la parole aux professionnels et met en images l'univers industriel et technologique des adhérents. Elle donne ainsi un aperçu du savoir-faire des professionnels, de la diversité des métiers, du développement responsable de cette industrie incontournable et de la valeur des produits peinture. Les arguments sont là pour montrer que les produits répondent à des cahiers des charges très stricts, qu'ils contiennent de nombreuses fonctions intrinsèques et évoluent dans le respect de la santé et de l'environnement.

L'ensemble du film a une durée totale de 30 minutes. Il peut être visionné par chapitre selon les centres d'intérêt des publics visés. Un clip de 3 minutes fait une synthèse visuelle dynamique de ce que la peinture apporte dans le quotidien à chaque individu. Il peut servir d'introduction aux différents chapitres ou être diffusé isolément.

Ce projet a pu être mis en œuvre grâce à la constitution d'un groupe de travail représentatif de tous les secteurs des peintures. Une dizaine de réunions, 11 journées de tournage et une phase importante de post-production ont été

nécessaires. L'implication des membres du groupe de travail et des collaborateurs interviewés dans leur entreprise a permis une coordination optimale pour atteindre les objectifs fixés. La Journée FIPEC 2010 marque le lancement officiel du film et le point de départ d'un plan de communication qui assurera sa visibilité auprès des filières professionnelles et de formation, des pouvoirs publics, des leaders d'opinion et prescripteurs...

Refonte du site Internet

Le site Internet de la FIPEC, qui existe depuis 2000, devient un vecteur de communication essentiel pour suivre les évolutions des secteurs et identifier clairement leurs poids et leurs enjeux. Etre en phase avec l'actualité des marchés, des travaux et des actions réalisés a motivé une réflexion sur sa refonte. Ce projet doit répondre à 4 objectifs majeurs : Moderniser l'image du site - Présenter l'ensemble de ses secteurs et les valoriser - Identifier le périmètre d'activité de la FIPEC - Renforcer la position de référence de la FIPEC et de ses syndicats.

Ainsi, le dispositif de communication mis en place par la FIPEC met en évidence les réalisations de ses adhérents et valorise leurs technologies, leurs secteurs et leurs métiers. 2009 marque une étape. Deux décisions majeures ont été entérinées qui auront un impact fort à court et moyen terme : La création du SIPEV, Syndicat National des Peintures, Enduits et Vernis - La mise en place de la Commission Environnement.

Ces initiatives contribueront à clarifier l'identité de chacun des 4 syndicats membres de la FIPEC - AFCALÉ, AFEI, AFICAM, SIPEV - tout en poursuivant

le travail transversal sur les sujets communs à l'ensemble des métiers.

COMMUNICATION SECTORIELLE ET TRAVAIL EN FILIÈRE

Le groupement grand public, qui avait finalisé en 2008 le site dédié www.mamaisonmapeinture.com, a diffusé à la presse un communiqué de lancement. La création du site a été principalement motivée par 3 objectifs de communication : faire apprécier le savoir-faire des fabricants, offrir au public un outil pédagogique sur les peintures décoratives, motiver une utilisation responsable et maîtrisée des produits de peintures. Autour de 4 thèmes - « la peinture, c'est un plaisir », « la peinture, c'est gai », « la peinture, c'est sain », « la peinture, c'est performant » -, ce site présente toutes les solutions innovantes et tendance des peintures décoratives. L'un des messages forts est le respect des valeurs du développement durable dans la conception, la fabrication, l'utilisation des produits et la gestion des déchets.

Au sein de la **filière peintures bâtiment**, la promotion des métiers de la peinture s'est poursuivie avec l'Association « Peintres & Peintures pour la France ». Au cours du 1^{er} semestre, la tournée du « bus des peintres » a permis de visiter deux régions, les Pays de Loire et l'Aquitaine, à la rencontre des collégiens. 3PF a également participé à différentes manifestations, salons d'étudiants et portes ouvertes. En septembre, à la demande de l'IVP (homologue belge de la FIPEC) confrontée aux mêmes enjeux de communication, le bus a fait une étape en Wallonie.



Dans la continuité de ces actions itinérantes et toujours dans la volonté de promouvoir les métiers de la peinture, l'Association « Peintres & peintures pour la France » a, cette année encore, exposé et organisé des animations et conférences au salon Batimat en novembre. Elle a également créé un nouvel outil de communication avec le lancement d'un film spécifiquement orienté sur les perspectives des métiers de la peinture.

Par ailleurs, suite au travail du Président d'Actions 3PF, l'Association est maintenant habilitée à recevoir une partie de la taxe d'apprentissage.

Le Groupement Peinture Carrosserie

a organisé une table-ronde le 4 juin 2009 sur le thème « Développement Durable, Stratégie d'Entreprise, stratégie de filière » en présence de la presse et des professionnels de la filière de la réparation collision.

Face aux enjeux environnementaux et réglementaires, les fabricants de peintures de réparation automobile ont jugé nécessaire de rappeler certains fondamentaux tout en valorisant la démarche développement durable de la filière.

Son intégration dans les process de fabrication, de distribution et de réparation a été démontrée autant que la contribution technologique et environnementale des produits de peinture. Le thème générique du développement durable a été naturellement associé au contexte législatif et notamment REACH. Pour traiter ce sujet complexe et faire prendre conscience qu'il concernait tous les acteurs de la filière, les membres du groupement ont fait appel à la FIM (Fédération des Industries Mécaniques). Elle est venue témoigner de la mise en œuvre de la réglementation dans un secteur proche de la réparation collision.

Le Groupement Industrie, suite à la publication d'une plaquette en 2008 décrivant la valeur ajoutée et la technicité des peintures industrielles, a entamé une réflexion sur la mise en place d'un label de qualité.

Les colles, adhésifs et mastics travaillent également sur la mise en valeur de leurs technologies. Dans ce sens, la refonte du site internet de l'AFICAM a été engagée. Revoir l'arborescence, aménager et compléter les contenus existants sont les axes d'amélioration qui renforcent les messages aux différents interlocuteurs du marché, clients, étudiants, prescripteurs, presse... Véhiculer une image positive signifie également prendre position, comme l'a fait l'AFICAM suite à la publication d'une enquête de l'UFC-QUE CHOISIR sur les colles moquettes. Un communiqué de presse a été diffusé pour rappeler les éléments fondamentaux en matière d'évolution des gammes de produits et d'anticipation des réglementations.

Au niveau européen, l'AFICAM a participé aux réunions du Working Group Communication FEICA qui a travaillé notamment sur le lancement d'un nouveau site Internet et la préparation de la conférence 2009, qui s'est tenue à Budapest. FEICA a entériné la création de l'E.B.B. (European Business Board) qui a pour vocation de travailler sur les aspects économique, statistique et communication. Une stratégie sera mise en place pour faire prendre conscience des enjeux et véhiculer les messages issus des instances réglementaires.

L'AFEI a poursuivi sa coopération avec la filière et a participé notamment aux discussions dans le cadre d'une action européenne « The print power initiative », à l'initiative de la COPACEL et soutenue par EUPIA.

Par ailleurs, la plaquette institutionnelle sur les encres d'imprimerie finalisée fin 2008 a été diffusée aux membres de l'AFEI, aux députés européens et à différents interlocuteurs politiques et institutionnels. Elle met en valeur la haute technicité des produits et les défis technologiques et environnementaux que relèvent chaque jour les entreprises de la filière.

L'AFCALE a donné son accord pour une insertion dans l'agenda du CNEA afin de marquer le soutien de ses membres à l'éducation artistique en général et à l'action du CNEA en particulier. Cet agenda, paru en novembre 2009, est diffusé aux membres du CNEA, aux institutions, élus, personnalités du monde des arts et de la culture ainsi qu'aux chefs d'entreprises et responsables de mécénat, médias et

annonceurs. L'Association a par ailleurs poursuivi ses échanges avec la filière et notamment CREAPLUS.

PERSPECTIVES 2010

Le Département économique et communication, qui a animé une cinquantaine de réunions en 2009, va poursuivre sa mission de coordination et être force de propositions. Il va concrétiser les actions initiées ces derniers mois et répondre aux attentes des adhérents en matière d'information et de visibilité.

Pour la partie économique et statistique, avec l'appui des Présidents de commissions et groupements, et l'ensemble des collaborateurs participant activement aux différentes réunions, le travail d'information et d'analyse va se poursuivre. Par exemple, une réunion de formation relative à l'application de la loi LME et aux contrôles de la DGCCRF est organisée courant mars 2010.

Institutionnelle ou sectorielle, la communication garde le cap de sa stratégie globale axée sur l'image de marque des métiers de la FIPEC en s'appuyant sur leur démarche développement durable :

- Réflexion de la Commission des Acheeteurs sur les « achats durables » ;
- Activités de la Commission Environnement ;
- Développement de documents d'information et de sensibilisation au profit des membres des 4 syndicats de la FIPEC.

De nombreux sujets d'actualité donnent l'opportunité à la FIPEC d'étendre sa communication et de véhiculer les messages des quatre syndicats.

Dominique AYOUL



RAPPORT D'ACTIVITÉ SOCIALE

L'EMPLOI AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Dans un contexte économique international et national dégradé, et malgré un climat social parfois tendu, endiguer les effets collatéraux de la crise économique sur l'emploi a constitué l'une des priorités de l'année 2009 tant pour les partenaires sociaux que pour le Gouvernement.

Au niveau interprofessionnel, le début de l'année a été marqué par la conclusion de la nouvelle convention relative à l'assurance chômage qui a suscité un bras de fer entre les représentants des organisations syndicales et patronales. Elle a été signée in fine le 19 février 2009 par le MEDEF, la CGPME et l'UPA et, du côté syndical, par la seule CFDT. En revanche, les cinq organisations syndicales ont signé à cette même date le texte portant sur la convention de reclassement personnalisé (CRP).

En septembre, un avenant à cette convention améliorant l'indemnisation des bénéficiaires du dispositif a été conclu par l'ensemble des partenaires sociaux, hormis la CGT.

Des mesures ont également été prises pour favoriser le maintien dans l'emploi par le relèvement de 600 à 1000 heures du contingent annuel d'heures indemnisables au titre du chômage partiel et par la conclusion avec les cinq organisations syndicales d'un nouvel accord national interprofessionnel (ANI) modifiant l'assiette de calcul de l'allocation de chômage partiel.

De son côté, le Gouvernement a présenté en avril un plan d'action contre le chômage des jeunes, et mobilisé

1,3 milliard d'euros, pour favoriser leur insertion en entreprise par des aides financières à l'embauche et développer la formation en alternance.

Les seniors ont également été au centre des préoccupations avec l'obligation pour les entreprises d'au moins 50 salariés d'adopter une politique d'emploi active en leur faveur d'ici le 1^{er} janvier 2010 en concluant un accord d'entreprise ou de groupe, ou en se dotant d'un plan d'action, ou en étant couvertes par un accord

... Endiguer les effets collatéraux de la crise économique sur l'emploi a constitué l'une des priorités de l'année 2009...

de branche sous peine d'une pénalité spécifique instaurée par l'article 87 de la loi de finance de la sécurité sociale pour 2009.

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 8 juillet 2009 sur la gestion sociale des conséquences de la crise économique sur l'emploi et la loi du 24 novembre 2009 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie ont complété ces dispositifs visant à favoriser l'employabilité des salariés tout en adaptant et développant leurs compétences.

Enfin, l'année s'est achevée sur un engagement fort du Gouvernement sur la prévention des risques psychosociaux avec la présentation d'un plan d'action d'urgence et la

demande d'ouverture de négociations sur le stress au travail dans toutes les entreprises de plus de 1000 salariés d'ici le 1^{er} février 2010.

Dans notre branche professionnelle, et ce pour la quatrième année consécutive, la négociation annuelle sur les salaires minima a abouti, le 7 janvier 2009, à un accord de branche chimie-parachimie. Il a revalorisé les salaires minima, base 38 heures, de 1,5% en deux étapes : au 1^{er} février (+1% soit une valeur du point de 7,39€) et au 1^{er} septembre 2009 (+0,5% avec une valeur du point portée à 7,43€). La FIPEC, co-signataire de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques (CCNIC) a participé activement à cette négociation, en concertation avec les membres de sa Commission Sociale et du Comité Social de la Parachimie qui réunit trois Fédérations associées (la FIPEC, la FEBEA et la FNCG). L'accord a été signé du côté syndical par la CFE-CGC et la CMTE-CFTC.

La négociation engagée en 2007 sur le Plan d'épargne inter-entreprise (PEI) et sur le Plan d'épargne retraite collectif inter-entreprise (PERCOI) de branche a abouti, le 8 avril 2009, à la signature de deux accords par la CFE-CGC, la FCE-CFDT et la CMTE-CFTC. La conclusion de ces accords offre la possibilité aux entreprises, en particulier aux TPE/PME, d'accéder à des dispositifs complexes, dans le cadre de leur politique sociale. Les entreprises volontaires ont par ailleurs la faculté d'adapter ces dispositifs, qui ont un caractère optionnel, à leurs spécificités.

Les négociations engagées au second semestre 2008 portant sur le droit



syndical et la GPEC ont en revanche été suspendues pour laisser place à la définition de plans d'action en faveur de l'emploi et des compétences et à l'ouverture de négociations sur le chômage partiel, puis sur les seniors.

Dès le début du mois d'avril, les partenaires sociaux de la branche ont adopté dans le cadre de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE), un plan d'action en faveur de l'emploi et des compétences des salariés des entreprises confrontées à une baisse sensible d'activité.

Applicable du 1^{er} mars au 31 décembre 2009, ce plan avait pour objectif d'inciter les entreprises à former leurs salariés pendant les périodes de sous-activité, en assurant un meilleur financement des actions de formation, soit dans le cadre du DIF ou des périodes de professionnalisation, soit dans le cadre du plan de formation de l'entreprise. La réalisation de ce plan a été confiée à C2P, organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la branche des industries chimiques.

Cette démarche s'est vue renforcée par la signature, le 23 juillet 2009, d'un accord cadre national pour l'emploi et les compétences des salariés des industries chimiques pour la période 2009-2011, entre Mr Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'État chargé de l'emploi, la branche des industries chimiques (dont la FIPEC), la FCE-CFDT et la CFE-CGC. L'objectif de cet accord triennal est d'activer tous les dispositifs permettant aux entreprises confrontées à des mutations structurelles mais aussi à la crise économique mondiale, de maintenir les salariés en emploi tout en adaptant et développant leurs compétences. C2P est également signataire de cet accord en qualité d'opérateur et de gestionnaire de ce **nouveau dispositif pour lequel sont mobilisés 27 millions d'Euros dont 9 millions de l'État.**

Notre branche professionnelle a par ailleurs signé le 10 septembre 2009 avec la CFE-CGC, la FCE-CFDT et la CMTE-CFTC, un nouvel accord chimie-parachimie sur le chômage partiel améliorant les garanties

apportées aux salariés notamment en matière d'indemnisation.

L'année s'est clôturée sur la conclusion, le 6 novembre 2009, d'un accord de branche sur l'emploi des seniors avec la CFE-CGC, la FCE-CFDT et la CMTE-CFTC. Cet accord vise à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés âgés de 55 ans et plus avec un objectif global de branche d'augmenter de 5 % le nombre de ces salariés en activité entre fin 2009 et fin 2012.

Les entreprises de la branche non couvertes par un accord d'entreprise ou de groupe, ou un plan d'action établi au niveau de l'entreprise ou du groupe, et répondant aux exigences légales, devront « concourir activement et individuellement » aux trois domaines d'action ci-après pour favoriser le maintien dans l'emploi des salariés âgés de 55 ans et plus :

- Développer les compétences, les qualifications et l'accès à la formation ;
- Aménager les fins de carrière et la transition entre activité et retraite ;
- Favoriser la transmission des savoirs et des compétences en développant notamment le tutorat.

Il convient ici de préciser que la DGEFP a émis le 23 décembre 2009 un avis favorable sur cet accord qui a été transmis à la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) et à la Direction Générale du Travail (DGT) dans le cadre de la procédure d'extension.

L'activité du département social a également consisté à sécuriser les adhérents dans leurs démarches et réflexions en leur apportant :

- Réponse aux problèmes soulevés pour l'application de la CCNIC, sur

les dispositions du code du travail, la jurisprudence ou plus généralement dans la gestion des ressources humaines et des relations sociales ;

- En suivant l'évolution de la législation sociale, la déclinaison des accords interprofessionnels et leur articulation avec les dispositions conventionnelles ;
- En participant aux travaux des groupes de travail ad hoc de l'Union des Industries Chimiques (UIC) et du MEDEF ;
- En prenant part aux réunions du Comité de pilotage paritaire de l'Observatoire prospectif des métiers, des compétences et de la diversité des industries chimiques (OPIC), du Bureau, du Conseil d'Administration et du Comité paritaire chimie de C2P (OPCA de la branche) ;
- En gérant des outils à la disposition des entreprises :
 - Le service extranet du département des affaires sociales (circulaires sociales, accords de branche, indicateurs sociaux, ...) dont l'accès est réservé aux adhérents,
 - Et le service de demandes d'emploi spécialisé sur les métiers de nos professions (professionnels expérimentés et/ou jeunes diplômés) et de propositions de postes à pourvoir émanant d'entreprises adhérentes de la FIPEC.

LA COMMISSION SOCIALE FIPEC

Présidée par Mr Tayeb AMOURI (Akzo Nobel Coatings SA), la **commission sociale est avant tout un lieu d'échanges interactifs, de partage d'expériences et d'information**. Elle s'est réunie cinq fois en 2009.

Elle permet à ses membres de se concerter sur les avant-projets de loi, sur

les négociations interprofessionnelles ou sur les travaux de la Commission du MEDEF « Relations du Travail et Politiques de l'Emploi » auxquels participe la FIPEC. Elle est consultée en amont sur les négociations paritaires de branche en cours ou à venir.

... La commission sociale est avant tout un lieu d'échanges interactifs, de partage d'expériences et d'information...

La commission sociale est enfin un lieu de réflexion avec l'intervention d'experts ou de personnes qualifiées :

- Mr Michel GLOBA et Mlle Solène OBERT, Groupe Novalis-Taitbout, sont intervenus sur « la portabilité des droits à prévoyance » ;
- Mr Scott GURDEN, Consultant, a apporté son expertise sur le thème « gestion de crise et plan de continuité d'activité » ;
- Mrs Jean-Louis DELAJOT et Bruno FAJNZILBERG, C2P, ont présenté « l'accord cadre national pour l'emploi et les compétences des salariés des industries chimiques 2009-2011 » en leur qualité d'opérateur et gestionnaire du dispositif.

L'ENQUÊTE SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Une enquête sur les rémunérations versées en 2009 a également été menée auprès des entreprises adhérent à la FIPEC. 109 établissements représentant un effectif total de plus de 5000 salariés ont participé à cette enquête

dont les résultats, non publiés, ont été transmis aux seuls participants.

Elle a permis aux établissements du panel de disposer notamment d'informations indicatives sur les différentes composantes de la rémunération d'un salarié (salaire de base, primes, éléments variables, intéressement collectif...) et d'informations qualitatives (répartition des salariés par ancienneté, par âge...).

Elle nous fournit également une photographie de la répartition des salariés par avenant et par coefficient. A titre indicatif, 38,5% des effectifs du panel relèvent de l'avenant 1 de la CCNIC (ouvriers et employés), 34,9% de l'avenant 2 (agents de maîtrise et techniciens) et 26,6% de l'avenant 3 (ingénieurs et cadres). La population féminine représente 25,6% des effectifs du panel.

Les résultats font par ailleurs l'objet d'une consolidation au niveau de la branche.

L'EMPLOI

En 2009, la dégradation du marché du travail s'est poursuivie. On constate notamment, en un an, un recul de l'emploi industriel de l'ordre de 4,9% et une timide reprise de l'emploi intérimaire + 1,5% après une chute spectaculaire l'an passé (21,2%). **Le taux de chômage a atteint fin 2009 le seuil de 10% de la population active.**

• Dans la branche

Les chiffres annuels de l'UNEDIC indiquent une inflexion des effectifs au 31/12/2008* de -1,4 % par rapport à 2007 pour l'ensemble des industries chimiques.

• Dans notre profession

Dans les peintures, vernis et les encres (code APE 2030Z), les chiffres annuels



de l'UNEDIC indiquent une baisse des effectifs de 4,8 %. Ils ont été ramenés à 14 948 au 31/12/2008*, contre 15 707 au 31/12/2007. Le nombre d'établissements recensé s'établit à 388 (392 au 31/12/2007). Le taux d'activité des femmes s'avère stable avec 27,9 % de l'effectif total.

Dans le secteur des colles et gélatines (code APE 2052Z) qui ne correspond pas exclusivement à l'AFICAM, l'UNEDIC a recensé 52 établissements en 2008*, et un effectif global de 3 577 salariés au 31/12/2008 en recul de 2,5% par rapport à 2007 (3 667 salariés). Le taux d'activité des femmes demeure plus élevé que dans le secteur des peintures et encres avec 30% du total des effectifs du secteur.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

• Dans la branche

L'Observatoire prospectif des métiers, des compétences et de la diversité dans les industries chimiques (OPIC),

créé au niveau de la branche, a notamment pour mission d'assurer une veille prospective sur l'évolution des métiers au niveau régional, national, européen et international.

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) des Industries Chimiques définit le programme annuel ou pluriannuel de l'Observatoire.

Un Comité de pilotage paritaire, composé de représentants des cinq organisations syndicales, de l'UIC, des Fédérations associées (dont la FIPEC) et de représentants d'entreprise, en assure le fonctionnement.

Pour mémoire, les travaux de l'Observatoire (financés par C2P) doivent permettre aux partenaires sociaux, aux entreprises et aux salariés :

- De disposer des informations nécessaires à la compréhension des évolutions de la branche et leur impact sur l'emploi et la qualification des salariés ;
- D'anticiper la transformation ou l'émergence des métiers en évolution ;
- D'identifier les compétences requises pour l'exercice d'un métier ;
- De faciliter une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises quels que soient leur secteur d'activité et leur taille ;
- De définir des actions de formation aux besoins des entreprises.

Un tableau de bord sur la diversité, des indicateurs-clé, des données statistiques globales, sectorielles et régionales ainsi que des outils tels que le répertoire des métiers, le guide de l'entretien professionnel ou le passeport formation, sont désormais disponibles

sur le site de l'observatoire : www.observatoireindustrieschimiques.com

En 2009, le Comité de pilotage paritaire de l'observatoire a par ailleurs lancé une étude de faisabilité pour mettre en place un dispositif de certification professionnelle adapté aux besoins de la branche pour faciliter le recrutement, développer les compétences et les passerelles entre les métiers. La première étape de cette étude a permis d'établir un état des lieux des diplômes et certifications existants en lien avec le secteur des industries chimiques et leur utilisation par les entreprises à l'instar du BTS peintures, encres et adhésifs (BTS PEA).

Dans le prolongement de l'accord cadre national pour l'emploi et les compétences des salariés des industries chimiques pour la période 2009-2011, **le Comité de pilotage paritaire a également arrêté un plan d'action visant à favoriser le développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE)** sous la forme d'un guide dont la publication est prévue en 2010 et de réunions d'information régionales auprès des entreprises dans le courant du second semestre 2010.

• Dans la profession

Bilan de la formation en 2009 :

a/ ITECH-Entreprise a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 161 K€ en recherche, développement et études au titre du département Peintures, Encres et Adhésifs.

Dans le cadre de la formation initiale, **82 étudiants ont obtenu en 2009 leur diplôme d'ingénieur dont 34 avec une spécialisation en Peintures, Encres et Adhésifs.** Parmi ces der-

* N.B : les chiffres annuels d'emploi de l'UNEDIC des différents secteurs d'activité sont publiés avec une année de décalage. Les données de la dernière année connue sont provisoires et rectifiées l'année suivante.

niers, 8 étudiants ont suivi leur formation dans le cadre de l'apprentissage et 1 en ayant suivi en parallèle un cursus en Master 2.

Enfin un ingénieur a obtenu un mastère spécialisé « matériaux et revêtements en chimie des formulations », diplôme habilité par la Conférence des Grandes Écoles.

... Dans le cadre de la formation initiale, 82 étudiants ont obtenu en 2009 leur diplôme d'ingénieur dont 34 avec une spécialisation en Peintures, Encres et Adhésifs...

Le certificat de fin d'études post premier cycle de chimiste de formulation (cette formation a désormais le nom de Bachelor de l'ITECH) a été délivré à 5 étudiants en colorimétrie.

En juin 2009, 14 élèves ont reçu leur diplôme de BTS Peintures, Encres et Adhésifs (BTS PEA) dont 6 par la voie de l'apprentissage.

Dans le cadre de l'année scolaire 2009-2010, il est recensé 12 élèves en BTS PEA 1^{ère} année et 18 élèves en 2^e année.

Il convient ici de souligner que l'ITECH est habilité à délivrer ses diplômes par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Au titre de la formation continue, 241 stagiaires ont suivi des stages intra ou inter-entreprises dispensés par ITECH.

b/ L'utilisation des fonds de C2P (OPCA de la branche) : C2P a collecté 88,39 millions d'Euros en 2009 au titre de la professionnalisation et de la formation continue dont 44,85 millions pour le secteur Chimie-Parachimie et 2,87 millions versés par les fabricants de peintures, encres, colles et adhésifs. En contrepartie ceux-ci ont bénéficié de financements à hauteur de 3,29 millions d'Euros dans les conditions suivantes :

- Contrats et périodes de professionnalisation : 195 dossiers (contre 157 en 2008) présentés par 87 entreprises des peintures, encres et colles ont été pris en charge par C2P. Ils correspondent à des engagements financiers de l'ordre de 812 598 Euros ;
- La formation continue : 89 entreprises de nos professions (dont 39 de moins de 10 salariés) ont confié leurs dossiers à C2P Action; les engagements financiers s'élèvent à 1,4 million d'Euros ;
- Le DIF : le nombre de dossiers déposés enregistre une progression de plus de 50% avec 972 prises en charge en 2009 (contre 632 l'an passé) concernant 1421 stagiaires (contre 948 en 2008) donnant lieu à un total pris en charge par C2P de 1,032 million d'Euros.

c/ L'AFPEV, association créée par la FIPEC et l'AFTPVA, assure une formation permanente des techniciens de la profession, en tenant compte des évolutions techniques et réglementaires, sur la base de stages sur mesure ou sur catalogue. En 2009, 19 entreprises ont eu recours à l'AFPEV pour des stages de formation intra ou inter-entreprises qui ont concerné 38 salariés (dont 27 stagiaires en cours inter-entreprises).

Malgré la crise, les réformes continuent et l'agenda social de l'année 2010 s'annonce bien rempli tant par la voie du dialogue social que par la voie législative avec :

- La réforme des retraites ;
- Le bilan des dispositions gouvernementales prises en faveur de l'emploi et l'analyse de la situation des chômeurs en fin de droit ;
- Le dialogue social dans les TPE en lien avec la mesure de l'audience des organisations syndicales en 2013 ;
- La question du partage de la valeur ajoutée ;
- La poursuite des négociations inter-professionnelles sur la gestion sociale des conséquences de la crise économique sur l'emploi et sur les institutions représentatives du personnel (IRP) ;
- La réflexion paritaire de branche sur la pénibilité engagée en décembre 2009 et les négociations à finaliser ou à venir (GPEC, droit syndical, jeunes, handicapés) ;
- La mise en place au niveau de la branche d'une commission paritaire de validation des accords conclus avec des représentants du personnel (CE/DP) dans les entreprises de moins de 200 salariés dépourvues de délégués syndicaux, en application de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la Démocratie Sociale ;
- Et enfin, la prise en compte du développement du dialogue social au niveau européen.

Isabelle MORIN-GIRARD

RAPPORT D'ACTIVITÉ

TECHNIQUE & RÉGLEMENTAIRE



GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT



• « Grenelle 1 »

La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a été adoptée par le Parlement le 23 juillet 2009 et promulguée le 3 août 2009 (JO du 5 août 2009). Cette loi de programmation dite « Grenelle 1 », a repris les travaux des 6 groupes dans lesquels la FIPEC s'est directement impliquée pour deux d'entre eux.

Les débats ont été nombreux : sur 3290 amendements déposés, 689 ont été acceptés. Deux lectures dans chaque chambre, le 21 octobre 2008 et le 17 juin 2009 à l'Assemblée, le 10 février et le 1^{er} juillet 2009 au Sénat, ont été nécessaires. Au final, c'est la CMP (Commission Mixte Paritaire) qui a tranché entre les deux assemblées.

Les grands engagements du « Grenelle » ont été confirmés :

- La lutte contre le changement climatique, avec l'accélération de la rénovation thermique des bâtiments, ayant pour nos secteurs un impact positif via le développement des ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur) ;
- La préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des milieux naturels, ce qui impacte directement nos activités au travers de la RSDE (Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau) ;
- La prévention des risques pour l'environnement et la santé, ainsi que le renforcement de la politique de réduction des déchets et les mesures sur les nanomatériaux, ce qui vise directement nos entreprises au travers de la REP (Responsabilité Élargie

du Producteur) et de l'utilisation des nanotechnologies ;

- La mise en place d'une démocratie écologique à travers de nouvelles formes de gouvernance et une meilleure information du public, ce qui va induire plus de « reporting » de la part des entreprises.

• « Grenelle 2 »

La loi « Grenelle 1 » est une « Loi cadre » qui a été suivie par la mise en route du chantier pour la promulgation d'une seconde loi dite « Grenelle 2 », et dont le titre est évocateur : Loi portant engagement national pour l'environnement. Il s'agit d'un projet de loi classique mais pour lequel l'urgence a été demandée (une seule lecture par assemblée). Il doit rassembler la quasi totalité des mesures législatives normatives nécessaires à la mise en œuvre des engagements du Grenelle, et ne relevant pas d'une loi de finances, soit 58 engagements du Grenelle 1.

Adopté en Conseil des ministres le 7 janvier 2009, (bien avant le vote définitif de sa loi cadre), le texte ne comporte pas moins 125 pages et 102 articles et touche 25 codes différents.

Un millier d'amendements ont été examinés par la Commission des Affaires Économiques en 2009, puis 900 déposés pour le débat dans l'Hémicycle, à l'issue duquel 253 ont été adoptés. Le texte, divisé en 6 titres qui reprennent les grands domaines du Grenelle 1, verra le jour dans le courant de l'année 2010.

Sous surveillance particulière : le titre V et l'amendement déposé sur les nanoparticules, avec la notion de « nanopar-

ticules libres » et le retrait de la notion de mise sur le marché (L. 523-1).

Sous surveillance également, l'article L. 221-8 (Surveillance de la qualité de l'air intérieur des ERP), la notion de niveau de risque et de population concernée en lieu et place de la simple configuration des locaux ; la suppression de l'article 83 portant sur la modification du code du commerce ; la gouvernance, avec, pour les ICPE, la suppression de l'article 125-2-1 qui s'ajouterait aux articles 125-1 et 2 qui ne concernent que les risques majeurs et les risques cumulés dans un bassin industriel.

RISQUE CHIMIQUE

• Convention CMR

Un Groupe de Travail de la FIPEC - qui comporte des représentants du Ministère du Travail (DGT), de la CNAM-TS et de l'INRS - a débuté ses travaux dans le but de rédiger un **guide d'aide à la substitution** pour les entreprises. La parution est prévue en 2010.

Nous engageons vivement nos adhérents à participer au **site sur la substitution des CMR**.

Ce site : www.substitution-cmr.fr/ a été ouvert par l'AFSSET le 30 avril 2009.



Il comporte quelques exemples de substitutions pour notre industrie, encore très limités, aussi nous recommandons fortement aux entreprises qui

le peuvent, de participer à cette "plateforme d'échange".

• **Risque chimique et obligations légales**

Dans le cadre de la convention CMR « peintures », votre Fédération a tra-

... Dans le cadre de la convention CMR « peintures », votre Fédération a travaillé en collaboration avec une société spécialisée « PREO » pour proposer un outil appelé « Générisque® »...

vallé en collaboration avec une société spécialisée « PREO » pour proposer un outil appelé « Générisque® » de création et de mise à jour permanente du document unique via une plateforme Internet (pas de logiciel à installer - sauvegarde garantie des données - sécurisation).

La mutualisation des données (risques chimiques, risques généraux, code du travail etc...) permettra aussi l'édition de fiches de poste, des documents légaux de suivi des salariés exposés au risque chimique et CMR en particulier : tous les outils nécessaires pour remplir les obligations réglementaires en prévention des risques professionnels et chimiques avec leur suivi au sein des usines (article R4121-1 et suivant du code du travail).

Cette plateforme permet ainsi de :

- Satisfaire l'obligation légale : faire un inventaire exhaustif des dangers et des risques, les coter et les classer par ordre de dangerosité ;
- Être à 100% de portabilité (ordinateur fixe ou portable, pocket PC, tablette PC, i-phone...) sans installation d'interfaces informatiques particulières comme l'oblige un logiciel ;
- Récupérer et capitaliser ce qui existe déjà dans l'entreprise : prendre en compte les mesures déjà en place ;
- Fournir un plan d'action simple, compréhensible et réalisable ;
- Gagner du temps : raccourcir au maximum les temps d'élaboration pour se positionner rapidement dans une logique d'action quotidienne ;
- Donner une même vision de la prévention à l'ensemble de l'entreprise ;
- En cas d'exposition des salariés à des agents chimiques, permettre à l'entreprise de maîtriser ces risques par une démarche responsable et de pouvoir disposer d'éléments de preuve pour plus tard (archivage de 50 ans) ;
- Mettre à la disposition du médecin du travail des éléments, sur le poste, les produits, les expositions, les mesures prises... pour qu'il puisse se prononcer sur l'avis d'aptitude et les SMR.

L'AFPEV a donné son feu vert pour accueillir en son sein début 2010, la formation des adhérents de la FIPEC à cet outil.

• **Risque chimique et formation**

La FIPEC, a participé conjointement avec l'UIC et l'UIMM et en collaboration avec l'INRS et les CRAM, à l'élaboration d'un projet de formation en France sur le risque chimique en général, et CMR en particulier. Le projet, finalisé en 2009,

verra son application pratique sur deux régions « test » en 2010 : PACA et Normandie.

Pour cette action, tous les acteurs sont mobilisés :

- Les entreprises (Chef d'entreprise/ Référent Risques Chimiques/Opérateurs) ;
- Les Services de santé au travail (Médecins du travail/ Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) ;
- Les partenaires sociaux (CTN et CTR / Fédérations professionnelles / Organisations syndicales) ;
- Les services de l'état (DGT - DRTEFP) ;
- Le réseau prévention (CNAMTS - INRS - CRAM - CGSS) ;

Cette formation a été volontairement orientée à destination des TPE/PME, pour les aider dans l'évaluation des risques et la substitution des produits dangereux, et la protection des salariés. Elle durera 1 jour pour les chefs d'entreprises, et 3 jours pour les référents (première journée commune).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

• **Étiquetage en « émissions » des produits de décoration**

L'an dernier, nous vous annoncions de nombreuses mesures à venir en application du Grenelle de l'Environnement. Celles-ci sont maintenant concrétisées. Les produits de décoration, avec les produits de construction sont les premiers à faire l'objet d'un projet de décret et d'arrêté relatif à l'étiquetage sur leurs émissions en substances volatiles polluantes. Cet étiquetage a pour but de renseigner le consommateur sur leurs caractéristiques en émissions.

Un pictogramme avec des lettres allant de A+ à C (la classe A+ indiquant un niveau d'émission très peu élevé, la classe C, un niveau d'émission élevé)

seront apposés sur l'emballage. Ces lettres indiqueront le niveau d'émission de l'une des onze substances listées dans le projet d'arrêté et le niveau d'émission en composés organiques volatils totaux (COVT).

Cet étiquetage devrait apparaître progressivement sur les emballages : 2011 pour les produits mis sur le marché pour la première fois et 2013 pour les autres produits.

Ces projets de décret et d'arrêté ont été notifiés, au niveau européen, le 22 décembre 2009. Nous saurons le 23 mars 2010 si les autres États Membres sont d'accord pour qu'un tel étiquetage soit mis en place en France.

• Arrêtés relatifs aux conditions de mise sur le marché des produits de décoration contenant des substances CMR cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques de catégorie 1 ou 2

Malgré l'entrée en vigueur de REACH et ses exigences renforcées au regard de l'utilisation de telles substances (autorisation), les autorités françaises ont pris des dispositions supplémentaires, en application de l'article 40 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009.

A partir du 1^{er} janvier 2010, les produits de construction et de décoration ne pourront plus être mis sur le marché s'ils émettent plus de 1 µg/m³ de certaines substances qui sont le trichloréthylène, le benzène et deux phtalates¹. Concrètement ces substances ne sont pas ou plus utilisées dans les produits de décoration. Toutefois, à des niveaux aussi faibles en émission, les techniques d'analyse peuvent ne pas

pouvoir garantir une telle valeur ou annoncer une valeur plus élevée qu'elle ne l'est en réalité. Ceci pourra alors conduire à déclarer comme non conformes, des produits qui sont conformes.

... A partir du 1^{er} janvier 2010, les produits de construction et de décoration ne pourront plus être mis sur le marché s'ils émettent plus de 1 µg/m³ de certaines substances...

De plus, de nombreuses autres sources externes de pollution peuvent émettre de telles substances, sans pour autant que les produits de décoration en soient la cause. La FIPEC et ses adhérents ont attiré l'attention du MEEDDM sur ces différents points et ont demandé à en discuter plus précisément afin de lever toute insécurité juridique lors de futurs contrôles.

• Règlementation des teneurs en COV dans les produits de décoration et de retouche de véhicules

Se préparer évite les non conformités :

Depuis de nombreuses années, les adhérents FIPEC se sont préparés à la mise en application de la directive 2004/42/CE transposée², entrée en

vigueur le 1^{er} janvier 2007. Pour preuve, des campagnes de contrôles ont été menées par le MEEDDM et très peu de produits ont fait l'objet de remarques.

Se préparer de nouveau :

La Commission européenne réfléchit à une modification de cette directive. Pour ce faire, elle s'appuie sur les conclusions du rapport Ökopol de novembre 2009 qui propose différentes pistes possibles : diminution des teneurs en composés organiques volatils (COV) des produits déjà visés, ajout de nouvelles familles de produits...

La FIPEC et le MEEDDM sont régulièrement en contact afin de discuter des propositions envisagées.

SUBSTANCES ET MÉLANGES

• Déclaration-Synapse

Le 22 septembre dernier se tenait une demi-journée technique, organisée par l'INRS, les centres antipoison et de toxicovigilance et les Ministères chargés du Travail, de la Santé, de l'Environnement et de l'Agriculture sur le nouvel outil de déclaration en ligne, « Déclaration-Synapse ».

Cette déclaration va permettre une déclaration unique des produits soumis à déclaration (très toxique, toxique, corrosif et biocides) auprès de l'INRS. Les centres antipoison auront alors accès à ces informations, de manière contrôlée et ciblée. La réalisation de la déclaration en ligne sera effective à partir du 4 janvier 2010.

Cette demi-journée d'information s'est adressée aux professionnels fabricants, distributeurs, responsables des déclarations de produits chimiques.

¹ - Phtalate de bis (2-éthylhexyle), et Phtalate de dibutyle, no CAS 84-74-2.
² - Art. R.224-48 à R.224-59 du code de l'environnement + arrêté du 29 mai 2006.

Un site a spécialement été créé : www.declaration-synapse.fr.

• La réglementation BIOCIDES

Les demandes d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché)

Dans l'attente du fonctionnement de demande d'AMM via internet, celles-ci seront à adresser à la fois au MEEDDM et à l'AFSSET. Un helpdesk national (coordination.biocides@afsset.fr) a été mis en place.

Possibles évolutions

Le programme de travail et d'examen des substances prévu initialement sur 10 ans a été prolongé de 2 ans. Afin de faciliter la mise en œuvre de la directive « biocides » datant de 1998, la Commission européenne souhaite la remplacer par un règlement. Ce projet de règlement, prenant en compte les difficultés d'application de la présente directive, vise à préciser ces dispositions ou les harmoniser.

Toutefois, la Commission européenne voudrait également ajouter une obligation d'étiquetage de tous les articles ayant une fonction biocide ou contenant un biocide. La FIPEC a alors relayé, auprès des autorités françaises, les amendements proposés par CEPE sur ce projet.

Ces amendements portent notamment sur une demande de suppression ou d'allègement de l'étiquetage des mélanges (qui seraient considérés comme des articles) déjà étiquetés selon le règlement CLP. La FIPEC a

également été auditionnée sur ce projet de règlement par deux députés-rapporteurs de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée Nationale. La FIPEC a alors présenté la directive 98/8/CE et ses difficultés d'application ainsi que les propositions d'amendements CEPE / FEICA. La FIPEC a insisté sur la nécessité de prendre en compte les difficultés de mise en œuvre de la réglementation biocide existante, d'établir la plupart des règles au niveau communautaire, de prendre en compte les réglementations existantes en vigueur qui répondent déjà à certaines exigences de ce règlement (Étiquetage des mélanges et règlement CLP), d'assouplir les formulations-cadres pour permettre d'intégrer les conséquences de REACH.

Au vu de ces futures évolutions, la FIPEC sensibilise la chaîne alimentaire, via le CLAC³, sur ses obligations au regard de la directive biocides et ses futures obligations d'étiquetage des articles (emballages).

• Le règlement CLP

Suite à la parution du règlement CLP fin 2008, l'AEPC (Agence Européenne des Produits Chimiques) a rédigé deux guides portant sur sa compréhension et son application (Introductory guidance on the CLP regulation⁴ and Guidance on the application on the CLP criteria⁵). Des helpdesk nationaux sont mis en place⁶.

L'annexe VI, tableau 3.2 de ce règlement reprend majoritairement à l'identique l'annexe I de la directive « subs-

tances », directive 67/548/CEE, qui est abrogée.

Pour compléter ce règlement, une première adaptation⁷ de celui-ci a été publiée en août 2009 afin d'intégrer les dispositions des 30 et 31^{èmes} adaptations de la directive « substances ». L'application de ces dispositions se fera à partir du 1^{er} décembre 2010. Toutefois, les entreprises sont invitées à anticiper la mise en place des classifications harmonisées, pour les substances non encore listées et nouvellement entrées.

Un guide européen CEPE relatif aux « mélanges » va être rédigé. Ce guide spécifique sera disponible courant 2010.

Comme pour REACH, il est demandé aux adhérents de la FIPEC d'identifier leur interlocuteur CLP entreprise. Une réunion d'information leur a été proposée en juin.

• REACH⁸



Mise en œuvre progressive :

La mise en œuvre de ce règlement a été programmée en plusieurs étapes afin de tenir compte de la complexité de ce nouveau dispositif et des réglementations déjà existantes.

REACH est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. Il est entré dans sa phase active le 1^{er} juin 2008, suite à la création de l'Agence Européenne des produits chimiques AEPC⁹. En juin 2009, la

3 - CLAC : plateforme ANIA (industrie alimentaire)-CLIFE (organisations professionnelles de l'emballage).

4 - http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/clp_introductory_en.pdf?vers=24_08_09

5 - http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/clp_en.pdf?vers=20_08_09

6 - <http://www.berpc.fr/reach-info/jsp/index.jsp?content=poserquestionFR> site en construction : <http://www.ineris.fr/ghs-info/> -

7 - Règlement (CE) n° 790/2009 du 10 août 2009.

8 - Règlement (CE) no 1907/2006 du 18 décembre 2006.

9 - AEPC / ECHA : http://echa.europa.eu/home_fr.asp

directive 76/769/CEE, relative aux limitations de mise sur le marché et d'emploi de certains produits, est abrogée.



Dorénavant ce sont le titre VIII et l'annexe XVII de REACH qui s'appliquent. Un règlement¹⁰, paru en juin 2009, vient alors modifier l'annexe XVII de REACH afin d'intégrer toutes les évolutions de la directive 76/769/CEE depuis juin 2006.

Côté autorisation, l'AEPC a fait sa première recommandation de 7 substances prioritaires à inclure à la liste des substances soumises à autorisation¹¹. En parallèle, le MEEDDM est proactif dans la proposition de nouvelles substances à inclure dans la liste candidate de substances préoccupantes. Pour établir ces propositions, les associations professionnelles dont la FIPEC, ont répondu plusieurs fois aux pouvoirs publics et aux demandes de l'AFSSET sur des listes de substances à l'étude. La traduction des guides de l'AEPC a permis aux entreprises de mettre REACH en application plus facilement. Les difficultés liées à la mise en place des FEIS et à la communication des utilisations n'en étaient pas moindres. De nombreuses entreprises ayant pré-enregistré « par précaution » se sont retrouvées impliquées dans l'organi-

sation des FEIS des substances pré-enregistrées.

En outre, afin de garantir le maintien de leurs activités, les utilisateurs en aval ont dû communiquer leurs utilisations ainsi que les utilisations de leurs clients vers leurs fournisseurs avant le 1^{er} décembre 2009.

Au-delà de cette date, les déclarants fabricants/importateurs de substances n'ont plus l'obligation de les identifier dans leurs dossiers d'enregistrement. Afin d'aider les entreprises dans cette tâche, CEPE¹² et FEICA¹³ ont établi des outils recensant l'essentiel des utilisations classiques de nos secteurs, décrites à l'aide des « use descriptors » reconnus au niveau communautaire par les guides de l'AEPC, ainsi que des outils de communication.

CEPE et FEICA continuent les travaux, auxquels participe la FIPEC, afin de contribuer aux scénarios d'exposition génériques qui seront communiqués par les déclarants ainsi que pour établir une méthodologie sur l'élaboration de scénarios d'exposition pour les mélanges.

La FIPEC a multiplié ses actions de formation et d'information auprès des coordinateurs REACH des sociétés pour expliciter ces outils européens, et auprès des différents groupements pour présenter les actualités et conséquences sur leurs activités. Les actions de sensibilisation ont été menées auprès des transformateurs (SFIP Société Française des Ingénieurs des Plastiques), de la distribution (FND Fédération Nationale de la Décoration) des fabricants d'articles (SNFBM Syndicat National des Fabricants

de Boîtes, Emballages et Bouchages Métalliques) ou encore auprès de nos confrères hors de l'Union Européenne (USVP Union Suisse des fabricants de Vernis et Peintures).

REACH et réglementation relative au contact alimentaire

Il est clairement établi que les denrées alimentaires n'entrent pas dans le champ d'application de REACH. En revanche, ceci est moins évident pour les matériaux et objets destinés au contact alimentaire.

En effet, de quelle réglementation relève un matériau ou objet destiné au contact alimentaire et rejetant intentionnellement des substances, de REACH où il sera considéré comme un article qui rejette intentionnellement ? du règlement « emballages actifs et intelligents » ? ou des deux ?

C'est pourquoi, dans le cadre des réunions régulières que les acteurs de la chaîne de l'emballage alimentaire ont avec la DGCCRF, les participants ont souhaité qu'un point régulier soit fait sur l'articulation entre les obligations de REACH et celles de la réglementation « contact alimentaire ».

Modifications des fiches de données de sécurité (FDS) :

Depuis le 1^{er} juin 2007, les fiches de données de sécurité doivent se conformer au modèle établi par l'annexe II de REACH, suite à l'abrogation de la directive 91/155/CEE. Cette annexe n'apporte pas beaucoup de modifications au format existant sauf notamment l'inversion des rubriques 2 « Identification

10 - Règlement (CE) n° 552/2009 du 22 juin 2009 (JOUE L164 du 26.6.09).

11 - http://echa.europa.eu/chem_data/authorisation_process/annex_xiv_rec_en.asp

12 - http://www.cepe.org/EPUB/easnet.dll/ExecReq/Page?eas:template_im=100087&eas:dat_im=101AED

13 - http://www.feica.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=103&Itemid=195

des dangers » et 3 « Composition/ Informations sur les composants ».

En 2009, la Commission européenne a proposé aux États membres une adaptation de cette annexe II afin de tenir compte des exigences du règlement CLP, paru fin 2008 mais également d'ajouter des exigences supplémen-

... Depuis le 1^{er} juin 2007, les fiches de données de sécurité doivent se conformer au modèle établi par l'annexe II de REACH...

taires en matière de transmissions d'information entre les acteurs.

L'une de ces propositions portait sur la transmission du numéro d'enregistrement des substances. Concrètement, le fait de transmettre l'intégralité de ce numéro revient à divulguer l'identification complète des fournisseurs auxquels les différents acteurs s'adressent. Ceci va bien évidemment à l'encontre du respect de la protection des données commerciales. A cet effet, la FIPEC a rencontré le MEEDDM afin de lui demander qu'une transmission proportionnée du numéro d'enregistrement soit faite afin de permettre une identification suffisante de la substance sans toutefois révéler les sources d'approvisionnement.

Les États membres, les industriels, la Commission et l'Agence européennes¹⁴ ont réussi à se mettre d'accord. Une nouvelle proposition de la CE a été faite dans ce sens. Une publication de ces modifications est attendue pour 2010.

• Le règlement relatif aux détergents a été modifié

Les annexes V et VI du règlement 648/2004 ont été modifiées par publication d'un nouveau règlement¹⁵ en 2009. Certains agents de surface bénéficieront d'une dérogation (annexe V) pour être utilisés dans les détergents, d'autres agents de surface seront interdits d'utilisation ou d'utilisation restreinte (annexe VI, vide pour l'instant).

• Mise sous clé en France : demande de justification au ministère de la santé

Depuis 1988, les autorités françaises obligent le placement des substances et mélanges cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) de catégorie 1, 2 et 3 détenus soit en vue de leur mise sur le marché, soit en vue de leur emploi, dans des armoires fermées à clef ou dans des locaux qui ne sont pas en libre accès.

Sur 27 États membres, seules la France, l'Allemagne et l'Autriche imposent ces restrictions aux substances et mélanges CMR de catégorie 3. Un même produit peut donc être vendu en libre service dans la majorité des États membres mais pas dans trois d'entre eux.

Afin d'éclaircir ce point, la FIPEC a alors adressé un courrier aux autorités

françaises afin de demander si une telle restriction se justifie au regard des dispositions européennes de reconnaissance mutuelle et de libre circulation des marchandises.

Les autorités françaises n'ont pour l'instant pas répondu, ce point devant être validé juridiquement.

CONTACT ALIMENTAIRE

• La réglementation

La réglementation concernant le domaine des matériaux au contact des denrées alimentaires est très complexe.



Un règlement-cadre, publié par l'Union Européenne en 2004¹⁶, a fixé les exigences générales applicables à tous les matériaux. Des directives spécifiques à chaque matériau sont ou vont être établies pour préciser ces obligations. En 2009, de nouveaux types d'emballages sont réglementés avec la parution du règlement concernant les « matériaux et objets actifs et intelligents ».

14 - États membres : France (FR), Grande-Bretagne (UK), Allemagne (DE) et Pays-Bas (NL), ECHA et CE, CEFIC et DUCC.

15 - Règlement (CE) n° 551/2009 du 25 juin 2009 (JOUE L 164).

16 - Règlement (CE) n° 1935/2004 du 27 octobre 2004 (JOUE L 338 du 13.11.2004).

Une déclaration de conformité est à produire sur la base des éléments que chaque acteur aura communiqués. Les fabricants d'encre, de vernis, de colles et d'adhésifs peuvent être concernés. En l'absence d'une réglementation spécifique dédiée aux encres d'imprimerie pour emballages alimentaires, l'AFEI a travaillé sur un projet de fiches « Encres, revêtements et vernis pour impression de la partie extérieure des matériaux ». Cette fiche reprend de nombreuses orientations des guides élaborés au niveau européen par EuPIA¹⁷. Cette fiche, une fois validée, sera mise en ligne sur le site de la DGCCRF¹⁸. Elle permettra à tous les utilisateurs mais également aux laboratoires d'analyses, de s'appuyer sur les informations pertinentes relatives à ces produits.

• Ses évolutions

Un projet de règlement « Plastiques » est actuellement en discussion. Ce futur règlement viendra remplacer la directive « Plastiques »¹⁹ actuelle et ses nombreuses modifications.

L'AFEI s'est fait le relais de la position européenne EuPIA auprès des autorités françaises afin de s'assurer que les Encres d'imprimerie, qui ne sont actuellement pas dans le champ d'application de cette directive, ne le soient pas non plus dans le champ d'application du Règlement.

Cette position est également valable pour les colles et adhésifs. En effet, les substances utilisées ne sont pas les mêmes, les listes positives définies dans cette réglementation ne permet-

traient pas de formuler des mélanges tels que des encres ou des colles et adhésifs.

Nous avons eu confirmation que ces propositions ont bien été prises en compte lors de la réunion des États membres du 1^{er} décembre.

... La FIPEC reste très investie dans les travaux de normalisation...

• Migresives

En l'absence d'une réglementation spécifique dédiée aux adhésifs, différents partenaires, en collaboration avec la Commission Européenne, travaillent depuis trois ans sur le projet de recherche européen MIGRESIVES afin de développer un outil de simulation de la migration, et ainsi assurer la sécurité des consommateurs dans le cadre de telles applications. A cet effet, l'AFICAM²⁰, en partenariat avec ITECH ENTREPRISES, proposera, en 2010, une formation sur le contact alimentaire et MIGRESIVES.

Cette formation constituée de 4 modules présente la réglementation, les phénomènes de migration et un logiciel de simulation de migration. Cette formation s'adressera à tous les acteurs de la filière de la chaîne alimentaire, quelle que soit la taille de l'entreprise, mais seulement aux PME fabricants

d'adhésifs pour respecter les termes du contrat européen, et ce jusqu'à fin avril 2010.

• Colles et adhésifs utilisés dans les réseaux d'eau potable

Dans le cadre des procédures de reconnaissance mutuelle, les autorités françaises (DGS) doivent progressivement abandonner leur système de reconnaissance nationale au profit de l'application de dispositions européennes²¹. De nombreux produits sont agréés au niveau national mais ces agréments resteront-ils toujours valables ?

Dans un premier temps, l'AFICAM a remis à l'AFSSA des informations sur le marché européen des colles et adhésifs solvants, les formulations produits et les tests mis en œuvre.

Dans un deuxième temps, l'AFICAM va étudier la possibilité de collaborer aux tests de migrations qui seront réalisés par l'AFSSA.

NANOTECHNOLOGIES ET NANOMATÉRIAUX

L'actualité 2009 en matière de débats sur la prévention des risques et les outils réglementaires associés, a fortement été marquée par le sujet des nanotechnologies.

A la demande du Ministère en charge de l'industrie, le Conseil National à la Consommation, a constitué un groupe de travail.

Les deux collèges de ce groupe, professionnels - dont la FIPEC - et consommateurs, se sont attachés à proposer des solutions pour informer

17 - EuPIA : European Printing Ink Association - http://www.eupia.org/EPUB/easnet.dll/ExecReq/Page?eas:template_im=10008E&eas:dat_im=05048E

18 - DGCCRF : http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/securite/produits_alimentaires/materiaux_contact/index.htm

19 - Directive 2002/72/CE modifiée.

20 - AFICAM : association française des industries colles, adhésifs et mastics.

21 - Dispositions européennes avec application de la norme NF EN 12873 (parties 1 à 4).



le consommateur sur la présence de nanomatériaux dans les produits de grande consommation.

La Loi Grenelle 1 (article 42), votée le 23 juillet 2009, a amorcé un cadre réglementaire pour les nanomatériaux, obligeant à déclarer « la fabrication, l'importation ou la mise sur le marché de substances à l'état nanoparticulaire ou des matériaux destinés à rejeter de telles substances » ainsi que d'informer le public et les consommateurs.

La Loi Grenelle 2 et des arrêtés d'application préciseront comment ces obligations s'appliqueront par la suite. Le Grenelle de l'Environnement a par ailleurs permis le lancement d'un débat public national en septembre 2009 qui s'étendra jusqu'à fin février 2010, sous forme de 17 réunions thématiques régionales.

Dans ce cadre, la FIPEC a participé

à l'élaboration d'un cahier d'acteur MEDEF.

En parallèle, la FIPEC reste très investie dans les travaux de normalisation, que ce soit au niveau de l'ISO TC 229 (mondial), du CEN TC 352 (européen) ou de la commission AFNOR X457 (français). Les travaux de l'ISO TC 229 ont progressé à vitesse réduite : un seul document pré-normatif a été publié à ce jour sur la terminologie et les définitions des nano-objets²² mais la France a pris en main quelques sujets stratégiques, comme par exemple la proposition d'une méthode d'évaluation des dangers par les bandes de contrôles. Par ailleurs, un groupe de travail AFNOR, piloté par la DGS, auquel participe la FIPEC, a également été créé sur le développement responsable des nanotechnologies afin de définir une méthode d'évaluation bénéfices-risques.

Face à l'accélération des discussions sur les nanotechnologies, le groupe de travail FIPEC a été mobilisé, avec la publication de plusieurs outils d'aide à destination des entreprises pour une bonne compréhension des tenants et aboutissants.

En outre, pour informer les interlocuteurs externes sur les enjeux des nanotechnologies dans les secteurs de la FIPEC, un document de vulgarisation a été édité²³ et le numéro 7 de l'Essentiel FIPEC a été consacré à ce thème.

Au cours de l'année, la FIPEC a rencontré tous les acteurs de ce sujet : la Direction Générale de la Santé, la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, la recherche (INRS, CEA, INERIS...), l'indus-

trie (IUC, FEBEA - Fédération des Entreprises de la Beauté, ANIA - Association Nationale des Industries Alimentaires...). Avec chacun d'eux, la FIPEC a développé sa position volontaire et proactive afin d'être associée dans tous les travaux d'étude concernant les nanomatériaux depuis leur phase de mise en œuvre en production jusqu'à leur manipulation au sein des produits de peinture, encre, couleur, colle ou adhésif.

La FIPEC a également été moteur dans la création d'un groupe de travail CEPE sur les nanotechnologies en juillet 2009. Ce groupe a été constitué dans le but de suivre une veille technique et réglementaire dans les différents États membres. Il a également pour but de valider une position et une feuille de route CEPE pour 2010.

DÉCHETS

L'actualité déchets a été ponctuée par le renouvellement du Conseil National des Déchets, l'annonce de l'augmentation de la contribution Eco-Emballages et la légifération de la filière de responsabilité élargie du producteur pour les déchets diffus spécifiques ménagers (article 127 de la Loi de Finances 2009 du 27 décembre 2008).

Dans le cadre du plan d'action national relatif aux déchets présenté par le MEEDDM début septembre, la composition et le rôle du Conseil National des Déchets (CND) ont été révisés par décret²⁴ et une Commission d'harmonisation et de médiation des filières rattachée au CND a été créée.

Afin de répondre aux objectifs du plan, des groupes de travail seront créés au

22 - ISO TS 27687 « Nanotechnologies - Terminology and definitions for nanoparticles ».

23 - « Quand le nanomonde se met au service de l'homme ».

24 - Décret n° 2009-1043 du 27 août 2009.

CND, dont un spécifique aux déchets du BTP.

... L'augmentation de 25% de la contribution Eco-Emballages a été vivement contestée par la FIPEC...

Les producteurs de peintures et de colles étant considérablement concernés par cette problématique, la FIPEC s'attellera à suivre ce groupe.

L'augmentation de 25% de la contribution Eco-Emballages a été vivement contestée par la FIPEC qui a rencontré la direction d'Eco-Emballages. En effet, nullement concertée dans cette décision, la FIPEC estime cette hausse inacceptable dans le contexte des pertes financières d'Eco-Emballages S.A. qui font actuellement l'objet d'une procédure en justice.

La filière de responsabilité élargie du producteur pour les déchets diffus spécifiques ménagers a été légiférée le 27 décembre 2008 par l'article 127 de la Loi de Finances 2009. Cette disposition, initialement prévue par le Grenelle de l'Environnement, a obligé les acteurs (pouvoirs publics, collectivités locales, associations professionnelles et autres parties prenantes) à se rassembler pour élaborer une proposition de décret d'application sur la base de l'étude réa-

lisée par le cabinet BIPE pour le compte de l'ADEME et Eco-Emballages²⁵. Le champ d'application de la filière étant centré sur les produits de peintures, vernis et colles, la FIPEC a été au cœur des concertations.

Si les enjeux environnementaux sont indéniables et que la profession s'attache à mettre en place une filière efficace pour une bonne gestion des déchets de peintures et colles, les entreprises risquent d'être tributaires d'une contrainte économique supplémentaire dans un contexte économique déjà difficile.

Par ailleurs, la filière ne pourra être opérationnelle au 1^{er} janvier 2010 pour répondre à la loi, puisque les modalités d'application ne sont pas fixées et la création d'un éco-organisme nécessite un calendrier organisationnel étendu. Une éventuelle rétroactivité serait alors lourde de conséquences économiques pour les entreprises et sans bénéfice direct pour l'environnement puisque le système de collecte n'aura pas été adapté dans un premier temps.

La FIPEC s'est attachée à participer activement au groupe de travail piloté par le MEEDDM et l'ADEME. La FIPEC a ainsi travaillé en concertation avec les parties prenantes : la FMB, la FCD, l'UIC...

La FIPEC a par ailleurs alerté les autorités sur les conséquences économiques lourdes pour l'industrie de ses secteurs, l'insécurité juridique du texte de loi et les risques de dégradation des filières déjà existantes de gestion des déchets, qui sont opérationnelles dans le domaine professionnel du BTP.

Un groupe de travail sur les déchets a été mobilisé au sein de la FIPEC tout au

long de cette année. Le décret d'application devrait être publié courant 2010, suivi du ou des cahiers des charges de la filière.

L'articulation avec Eco-Emballages est un point sensible, étant donné que la loi concerne le déchet de produit avec son emballage.

Le recouvrement avec les dispositions sur les déchets d'emballages seront donc à éclaircir sachant que sur le plan organisationnel, la société Eco-Emballages n'envisage pas de prendre à sa charge la nouvelle filière « déchets diffus spécifiques ». Néanmoins, la société a proposé de mettre à la disposition du futur éco-organisme ses compétences pour l'organisation opérationnelle interne.

ITE (ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR)

Face au déficit du « Grenelle » concernant l'isolation thermique des bâtiments, la FIPEC a instauré une commission spécifique sur ce sujet, et 10 sociétés adhérentes ont intégré le G2M (Groupement des Murs manteaux), avec la prise de présidence du groupe de travail technique.

Les surfaces à couvrir sont impressionnantes (plusieurs dizaines de millions de M²) et le marché conséquent. Les travaux réglementaires aussi, et la création d'un DTU a été évoqué et devrait se réaliser courant 2010.

Les travaux en réfection et/ou neuvage dans ce domaine de l'isolation thermique, que ce soit par des techniques éprouvées ou nouvelles, risquent cependant d'induire une recrudescence de la sinistralité due à l'arrivée d'acteurs non formés à ces techniques.

25 - Rapport « Étude sur la mise en place du principe de responsabilité élargie du producteur pour la gestion des déchets dangereux diffus (DDD) » - mars 2009.

Les formations FEEBat (Formation des chefs d'entreprises, salariés et artisans du Bâtiment aux économies d'énergie) s'avèrent adaptées aux dires de leurs participants.

FDES « GÉNÉRIQUES »

Les FDES (Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires) sont devenues incontournables en 2009 : démarche « HQE », marchés publics, « Politique Intégrée des Produits » au niveau Européen, travaux normatifs en cours au CEN TC 350 (Europe) et à l'ISO 21930 (Monde), « Plan national Santé Environnement 2 » et ce qui dérive des lois « Grenelle ».

La FIPEC a ainsi engagé une démarche de création de FDES « génériques » (mutualisation).

Commencée avec 16 FDES, la démarche a terminé l'année 2009 avec 29 fiches, et 25 sociétés engagées, soit un total de 329 fiches rien que pour les peintures bâtiment, et pour un coût unitaire dix à quinze fois moins élevé que par une démarche traditionnelle.

CERTIFICATION

Nous avons travaillé au sein de la filière Anticorrosion/Marine pour la reprise des documents normatifs de la défense aux fins de certification des systèmes de peinture de l'armement terrestre. De nombreux adhérents FIPEC ont participé et participent encore activement aux travaux de rédaction du futur référentiel, qui devra tenir compte de l'évolution des matériels des différents applicateurs de peintures terrestres (DCMAT, NEXTER, PANHARD, VOLVO, SCANIA...).

Au sein de l'ACQPA, et en collaboration avec le GEPI et l'OHGPI, la FIPEC a poursuivi son action en apportant son

concours au CCO (Comité de Certification des Opérateurs) - plus de 3000 peintres certifiés à ce jour ; au CCI (Comité de Certification des Inspecteurs) et en présidant le CCP (Comité de Certification des Produits) et le CCPM (Marine).

NORMALISATION

La normalisation prend une place prépondérante en réglementation, ne serait-ce que par le biais des directives européennes dites « nouvelle approche » (normes harmonisées), ou

... Il s'agit de normaliser ce qui concerne les mesures d'émission dans l'air intérieur des locaux...

par la volonté des gouvernements, de légiférer en référence à des normes (exemple de l'ISO 16000 pour la qualité de l'air intérieur).

Sur ce dernier point, 2009 a vu la naissance d'un groupe de travail, le WG 11 dont le titre original est : « Sampling, conditioning and testing of paints and coatings according to the needs of CEN/TC 351/WG 2, Indoor Air ». Il s'agit de normaliser ce qui concerne les mesures d'émission dans l'air intérieur des locaux : un sujet plus que d'actualité en ces temps de « Grenelle ». Des adhérents de la FIPEC (qu'ils soient ici remerciés) participent à ces travaux.

Mais la normalisation s'infiltré partout,

tant dans les contrats que dans les CCTG (Cahiers de Clauses Techniques Générales) des marchés publics, la qualité (ISO 9000-14000), l'affichage, les revendications commerciales et beaucoup d'autres domaines.

Afin de faire face à cette multiplication des secteurs, la commission T30A de l'AFNOR, a créé un Comité Stratégique Normatif (CSN). Deux Groupes de Travail ont été décidés : GTA (A pour Anticorrosion et tout ce qui s'y rapporte - Acier - Aluminium - Galvanisation et Shérardisation...) et GTB (B pour Bâtiment, ce qui inclut les produits pour le bois et l'ameublement). Il est à souligner que seule la commission T30A a le pouvoir décisionnel au travers de ses membres. Depuis le 18 juin 2009, la normalisation est sous la coupe d'un nouveau décret : N° 2009-697 du 16 juin 2009 qui introduit (article 1) la notion de développement durable dans le corpus normatif, et définit clairement (article 17) si une norme est d'application volontaire ou non : « Les normes sont d'application volontaire. Toutefois, les normes peuvent être rendues d'application obligatoire par arrêté signé du Ministre... »

ENDUITS DE PEINTURE

La commission Enduits de Peinture a initié une démarche volontaire en collaboration avec AFNOR CERTIFICATION et l'ADEME, en vue de la rédaction d'un référentiel pour la création d'un label « NF ENVIRONNEMENT ».

Les premiers produits labellisés « NF Environnement Enduits de Peinture »,



devraient voir le jour courant premier semestre 2010.

Enfin, la norme XP T 30-608 (expérimentale donc), créée volontairement par la commission Enduits de peinture de la FIPEC, fêtera ses 2 ans en octobre 2010.

Après avis positif de l'AFNOR lors de la dernière commission T30A (1^{er} décembre 2009), il s'avère possible de la faire passer en norme définitive (NF 30-608) avant ses 2 ans, ce qui sera fait durant le premier trimestre 2010, dans l'objectif de porter cette norme au niveau Européen (CEN - Norme EN), en la proposant comme NWI (New Work Item) lors de la réunion plénière du CEN TC 139 qui aura lieu en septembre 2010.

ANTICORROSION

Suite au départ de Monsieur R. MARCHELLO, le Groupement Anticorrosion/Marine de la FIPEC a élu un nouveau Président en la personne de Monsieur Philippe CABARET (FREITAG-PPG AC).

Un certain nombre de décisions ont été prises en 2009, comme la certification ACQPA des couleurs qui se fera désormais sous le couvert de la seule norme

NF T 34 554-1 et non plus des Delta E dits « Floride ».

De même, grâce à l'action des adhérents de ce Groupement Economique, les valeurs CIR calculées sont désormais acceptées en certification (machines à teinter).

Le référentiel sur le décapage à Ultra Haute Pression « UHP » a été accepté. Cette méthode de décapage bien connue et maîtrisée par un petit nombre d'entreprises, permet de répondre à la future législation sur les déchets. Le sablage est en effet dans la ligne de mire du législateur, tant pour la mise en « décharge ultime » que pour le retraitement en cas d'anciens fonds au minium. Nous parlons ici de pressions supérieures à 2400 bars (typiquement 3800).

Enfin, le Groupement Anticorrosion/Marine de la FIPEC, a redéfini le périmètre des statistiques pour la profession :

Périmètre géographique = Vente en France, au premier client (livré et facturé HT en France).

Périmètre métier (hors marine) = Protection de l'acier et des ouvrages en béton dont les sols (sauf parkings) et hors intumescents, pour d'une part

les applicateurs, et d'autre part les secteurs suivants : Charpentiers métalliques ; Chaudronniers ; Serruriers ; OEM ; Fonderies ; Distributeurs indépendants.

TRANSPORT

L'ADR 2009 est entré en vigueur le 01.01.09 avec une période transitoire fixée au 01.07.09.

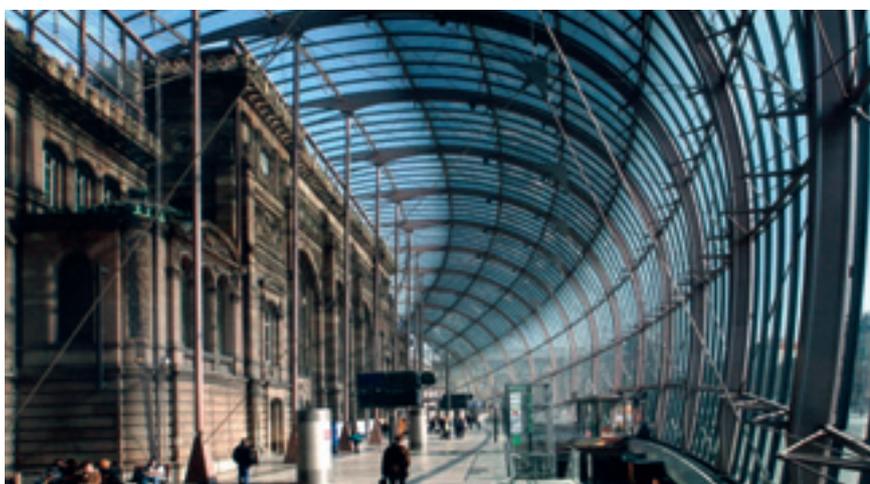


La FIPEC a donc réuni au printemps une quarantaine d'entreprises lors d'un séminaire d'information sur le thème du transport, sujet transversal des secteurs d'activité.

Ont été abordées les principales modifications des réglementations, notamment du code relatif au transport des marchandises dangereuses par route (ADR) et du code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

L'accent a été mis sur le rôle et l'impact de cette réglementation, à appréhender le plus en amont possible.

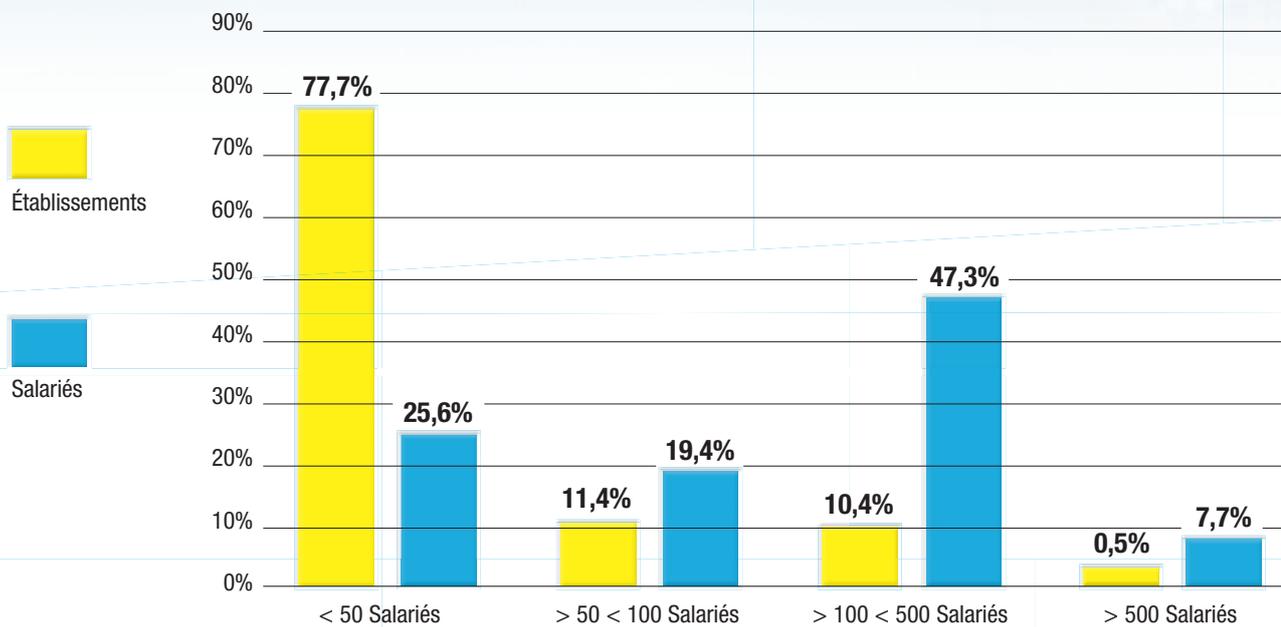
Claudie MATHIEU, Nadège GAUVIN, Philippe BRUNET, Pascale BLANCHON





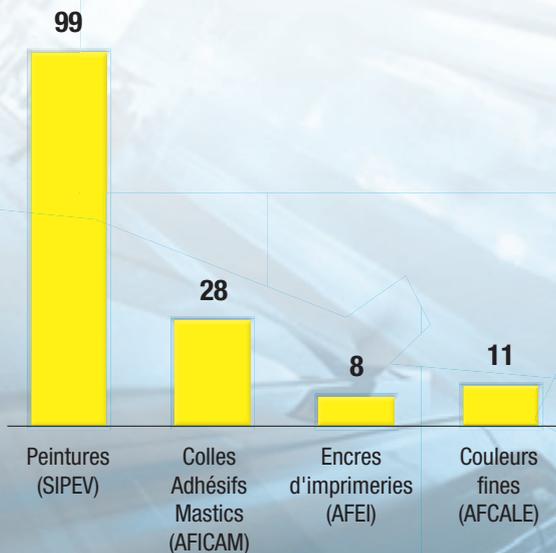
STATISTIQUES 2009

Répartition des Entreprises et des Salariés Source : UNEDIC - Année de référence 2008



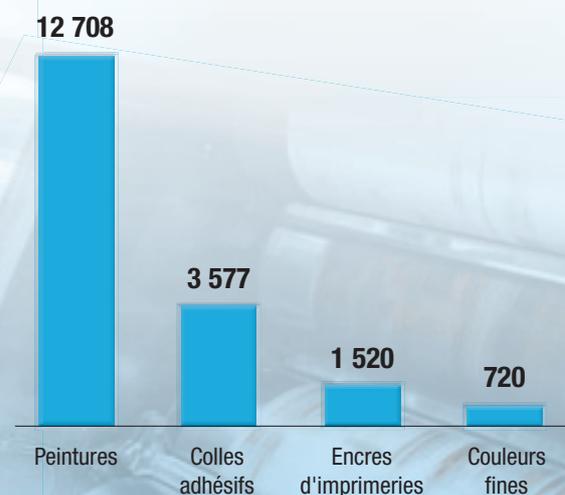
Nombres de Groupes et Sociétés affiliés : 146

Source : FIPEC



Effectifs par secteur d'activité (estimations) : 18 525

Source : UNEDIC / FIPEC - Année de référence 2008



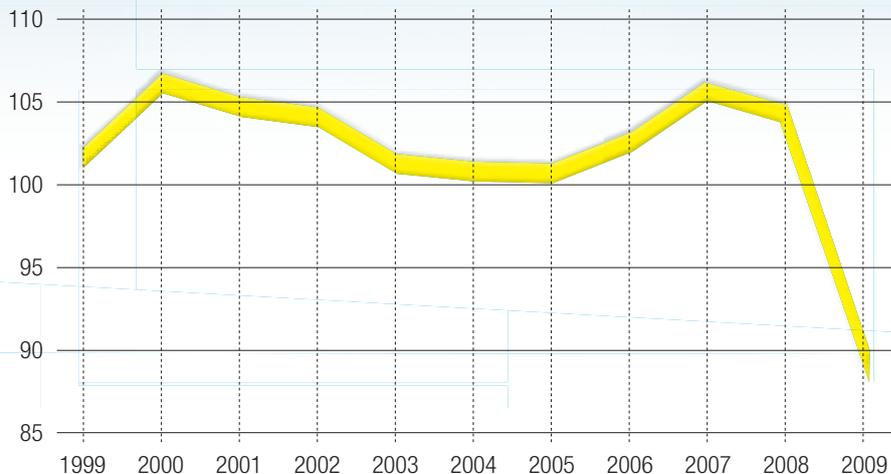
VENTES en France (Hors exportations)

Évolution des ventes de peintures par marché

Ventes peintures

Tous marchés confondus

Tonnage

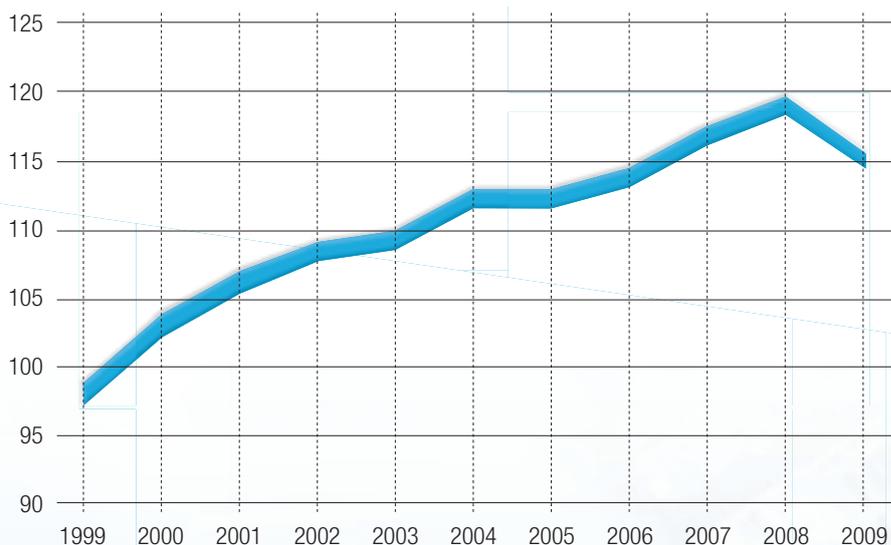


Source : FIPEC
Base 100 au 31/12/95

Ventes peintures Bâtiment

Tous produits, hors enduits

Tonnage



Source : conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 31/12/95

Ventes peintures Grand Public

Hors enduits

Tonnage



Source : conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 31/12/95

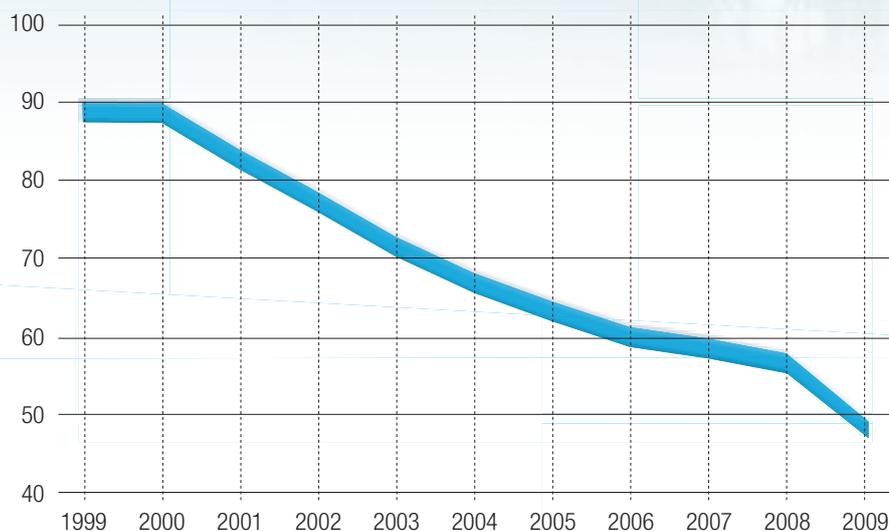
VENTES en France (Hors exportations)

Évolution des ventes de peintures par marché

Ventes peintures Carrosserie

Laques et sous-couches

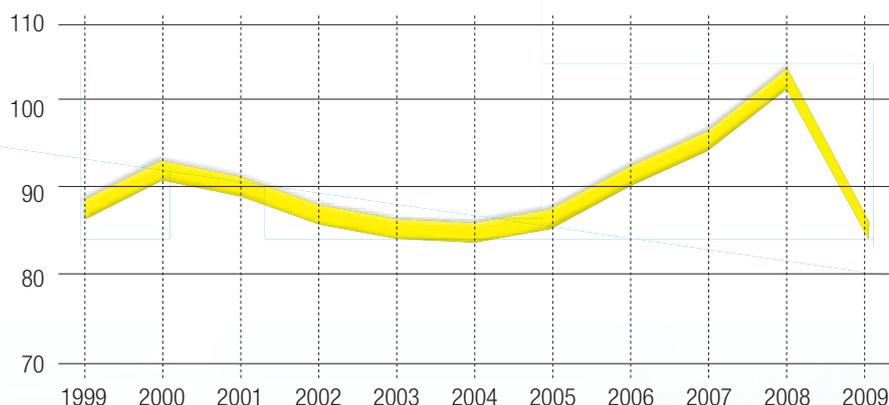
Tonnage



Source : Estimation FIPEC
Base 100 au 31/12/95

Ventes peintures Anticorrosion

Tonnage

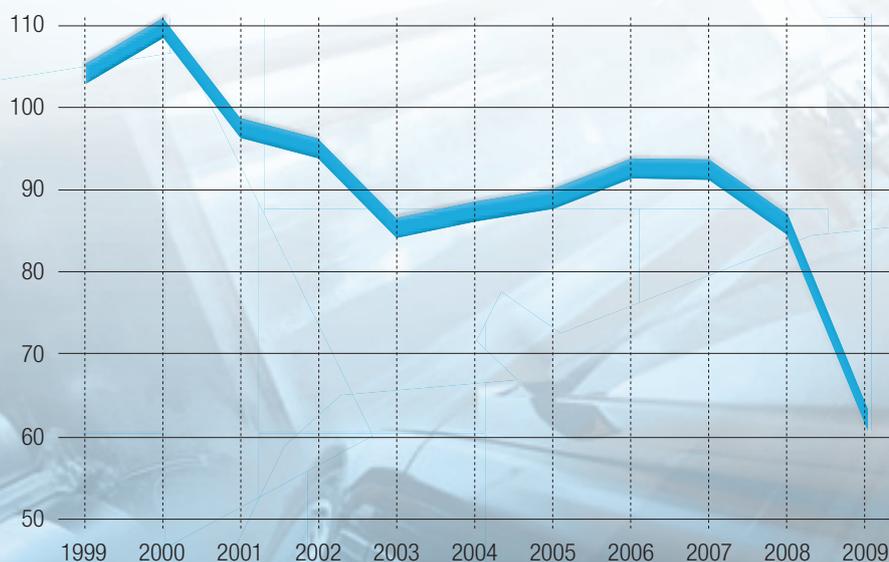


Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 31/12/95

Ventes peintures Industrie Générale

Hors "bois" ameublement, constructeurs auto, poudre, can et coil coatings

Tonnage



Source : Estimation FIPEC
Base 100 au 31/12/95

VARIATION annuelle des ventes peintures

En pourcentage

TONNAGES

Années N/N-1	99/98	00/99	01/00	02/01	03/02	04/03	05/04	06/05	07/06	08/07	08/09
ANTICORROSION	3,5	5,1	-3,0	-3,2	-0,6	-2,6	2,7	5,4	5,9	4,6	-15,7
BÂTIMENT*	1,9	6,9	2,5	1,8	0,4	2,8	0	1,3	2,6	1,6	-3,7
GRAND PUBLIC	2,5	1,2	2,5	-3,5	2,0	-5,3	-0,3	3,8	5,9	-2,3	-6,2
CARROSSERIE	0	-0,2	-5,6	-6,3	-10	-7	-6	-5	-2	-5	-15
INDUSTRIE	2,9	4,1	-11	-	-	-	-	-	-	-	-
- Liquides	3,2	4,1	-1,1	-6	-7	3	2	3	0	-7	-30
- Poudres	0,3	5,9	0,7	1,7	0	4,2	0,3	3,7	n.c.	n.c.	n.c.
TOTAL MARCHÉ INTÉRIEUR	+2,3	+3,2	-0,4	-3	-3,1	-0,4	+0,2	+2	+2,4	-1,6	-14

Source : Panel FIPEC



* Hors enduits.

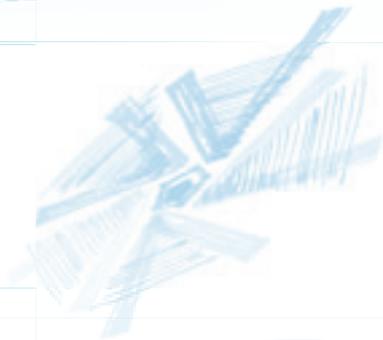
Remarque : L'évolution des marchés peintures liquides industrie et carrosserie est une **estimation FIPEC**.



La FIPEC a décidé de ne pas publier les statistiques 2008 du Sessi dans ce rapport. En effet, l'enquête annuelle de branche n'existe plus en tant que telle, la dernière édition concernant l'année 2007 ; les modifications intervenues dans le périmètre, le mode d'interrogation et les méthodes de traitement de l'enquête ne permettent plus un comparatif pertinent par rapport aux années précédentes. Les éléments du Sessi sont accessibles avec le lien : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=eap_2008



fipeC





Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

42, avenue Marceau - 75008 Paris

Tél. : 01 53 23 00 00 - Fax : 01 47 20 90 30

www.fipec.org